



SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 04 AVRIL 2024

COMPTE RENDU ANALYTIQUE

Publié par extrait, en application de l'article L.2121-25 du Code général des collectivités territoriales,

L'an deux mille vingt quatre, le 04 avril à dix-huit heures trente, le Conseil municipal de la ville de Vierzon, légalement convoqué le 29 mars 2024, s'est réuni en séance publique, salle des Actes de l'Hôtel de Ville, sous la présidence de la Maire, Mme Corrine OLLIVIER.

Secrétaire de séance : Pascal LATESSA

ORDRE DU JOUR

N°	Libellé	Rapporteur
27	Assemblées – Compte rendu des décisions prises par la Maire par délégation du Conseil municipal	La Maire
28	Assemblées – Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil municipal en date du 08 février 2024	La Maire
29	Finances – Budget principal de la Ville - Reprise anticipée des résultats exercice 2023	Thibault LHONNEUR
30	Finances – Budget principal de la Ville – Vote du budget primitif pour l'exercice 2024	Thibault LHONNEUR
31	Finances – Budget annexe du théâtre Mac-Nab – Vote du budget primitif pour l'exercice 2024	Thibault LHONNEUR
32	Finances – Budget annexe Foire et Salons – Vote du budget primitif pour l'exercice 2024	Thibault LHONNEUR
33	Finances – Budget annexe Lotissement – Vote du budget primitif pour l'exercice 2024	Thibault LHONNEUR
34	Finances – Autorisations de programmes et de crédits de paiement – Créations et révisions des AP/CP	Thibault LHONNEUR
35	Finances – Vote des taux des taxes directes locales pour 2024	Thibault LHONNEUR
36	Finances - Budget principal de la Ville et budget annexes – Amortissements – Modification de la procédure de calcul des amortissement et du seuil d'amortissement des biens de faible valeur	La Maire

N°	Libellé	Rapporteur
37	Régie de l'eau et de l'assainissement collectif – Service de l'eau potable – Vote du budget primitif du service de l'eau potable pour l'exercice 2024	Jill GAUCHER
38	Régie de l'eau et de l'assainissement collectif – Service de l'assainissement collectif des eaux usées – Vote du budget primitif du service de l'assainissement collectif des eaux usées pour l'exercice 2024	Jill GAUCHER
39	Régie de l'eau et de l'assainissement collectif – Service de l'eau potable – Fixation du prix de l'eau à partir de 2024	Jill GAUCHER
40	Régie de l'eau et de l'assainissement collectif – Budget de l'eau potable – Produits irrécouvrables – Admission en non valeur – Créances éteintes 2024	Jill GAUCHER
41	Régie de l'eau et de l'assainissement collectif – Service de l'assainissement collectif des eaux usées – Montant de la redevance pour le rejet des eaux usées de la commune de Méreau dans les installations d'assainissement de la ville de Vierzon – Année 2024	Jill GAUCHER
42	Régie de l'eau et de l'assainissement collectif – Service de l'assainissement collectif des eaux usées – Montant de la redevance pour le rejet des eaux usées de la commune de Saint-Hilaire-de-Court dans les installations d'assainissement de la ville de Vierzon – Année 2024	Jill GAUCHER
43	Régie de l'eau et de l'assainissement collectif – Service de l'eau potable – Prix de vente de l'eau potable au SIAEP de Méreau – Saint-Hilaire-de-Court et au SIAEPA de Thénieux – Méry-sur-Cher – Année 2024	Jill GAUCHER
44	Politique de la Ville – Contrat de Ville – Programmation des actions 2024 – Attribution de subvention	Franck MICHOUX
45	Foncier – Incorporation dans le domaine public de la voirie – Emprise rue Henri Bergson – Le Perdrier	Franck MICHOUX
46	Foncier – Cession de la parcelle BV 396p à Monsieur RINGENBACH (National Palace) – Rue des Établissements Merlin	Franck MICHOUX
47	Foncier – Déclassement et désaffectation du domaine public d'une portion du boulevard Salvador Allende et des parcelles BZ 822p, 824p, 833p, 901p, 704p, 834p	Franck MICHOUX
48	Foncier – Cession à l'association MASJID ERRAHMA des parcelles BZ822p, 824p, 833p, 901p, 704p, 834p -Boulevard Salvador Allende	Franck MICHOUX
49	Foncier – Déclassement et désaffectation du Domaine public d'une portion rue Gérard Philippe – (CD 625 et 626p)	Franck MICHOUX
50	Foncier – Bail à construction avec la SA d'HLM France Loire pour l'édification d'un centre social rue Gérard Philippe	Franck MICHOUX

N°	Libellé	Rapporteur
51	Foncier – Déclassement et désaffectation du domaine public d'une partie de la parcelle DM 663 – Rue de la Gaucherie en vue d'un échange avec le CCAS	Franck MICHOUX
52	Foncier – Échange sans soulte entre la commune de Vierzon et le Centre Communal d'Actions Sociales	Franck MICHOUX
53	Études et Travaux – Routes et Bâtiments – Travaux d'enfouissement de réseau électriques rue Blanqui et Millière réalisés par le SDE18 – Participation financière de la commune (convention d'organisation temporaire de la maîtrise d'ouvrage pour une opération de travaux)	Franck MICHOUX
54	Patrimoine – Attribution d'une subvention à l'association Les Amis du musée de Vierzon	Franck MICHOUX
55	Patrimoine – Attribution d'une subvention de fonctionnement à l'association Mémoire Industrielle et Agricole du Pays de Vierzon	Franck MICHOUX
56	Culture – Théâtre Mac-Nab – Tarification	Mélanie CHAUVET
57	Culture – Théâtre Mac-Nab - Tarification des ateliers théâtre	Mélanie CHAUVET
58	Culture – Atelier Arts plastiques – Tarification	Mélanie CHAUVET
59	Culture – Conservatoire de musique à rayonnement intercommunal – Modification des tarifs à compter de septembre 2024	Mélanie CHAUVET
60	Culture – Studio Le Not'île – Modification des tarifs à compter de septembre 2024	Mélanie CHAUVET
61	Culture – Convention de résidence avec l'association Mikrokosmos	Mélanie CHAUVET
62	Affaires scolaires – Affiliation aux Francas du Cher au titre de l'année 2024 – Renouvellement de l'adhésion annuelle	Toufik DRIF
63	Affaires scolaires – Rythmes scolaires – Projet éducatif du Territoire (PedT) – Plan mercredi pour la période 2024-2027	Toufik DRIF
64	Enfance – Renouvellement de l'agrément RPE 2024-2027	Toufik DRIF
65	Enfance – Demande de subvention de fonctionnement et d'investissement auprès de la Caisse d'Allocations Familiales du Cher dans le cadre de l'appel à projet « Fonds publics et territoires » au titre de l'année 2024	Toufik DRIF
66	Associations – Attribution d'une subvention de fonctionnement à diverses associations	Toufik DRIF
67	Ressources Humaines – Personnel territorial – Modification du tableau des effectifs	Solange MION
68	Ressources Humaines – Convention de mise à disposition de personnel au GIP Centre de santé	Solange MION

N°	Libellé	Rapporteur
69	Sports – Piscine Charles Moreira – Tarification à compter de 2024	Wendelin KIM
70	Sports – Attribution de subvention de fonctionnement 2024 aux associations sportives	Wendelin KIM
71	Sports – Attribution de subvention de fonctionnement 2024 aux associations sportives percevant une subvention supérieure à 23 000 €	Wendelin KIM
72	Sports - Marathon du Cher Canal de Berry Bourges - Vierzon	Wendelin KIM
73	Environnement – Défi développement durable 2023-2024 – Attribution de prix	Sabine MORÈVE
74	Jumelages – Journées internationales de la jeunesse à Rendsburg du 22 au 27 juillet 2024 – Fixation de la participation financière	Fabien BERNAGOUT
75	Foire Exposition – Fixation des tarifs de la Foire – Exposition de Vierzon	Kevin JACQUET

DEL24/27– ASSEMBLÉES – COMPTE RENDU DES DÉCISIONS PRISES PAR LA MAIRE PAR DÉLÉGATION DU CONSEIL MUNICIPAL

La Maire

J'ai été amenée à prendre les décisions suivantes :

- DEC24/004 – Espaces Verts – Renouveau adhésion 2024 au Conseil National des Villes et Villages Fleuris (CNVVF),
- DEC24/005 – Convention d'occupation temporaire du Théâtre Mac-Nab par la Caisse Locale du Crédit Agricole Centre Loire,
- DEC24/006 – Convention d'occupation temporaire du Théâtre Mac-Nab par l'Académie Musicale du Cher,
- DEC24/007 – Convention d'occupation temporaire du Théâtre Mac-Nab par l'association Sarai danse orientale,
- DEC24/008 – Bail portant sur la location par la Commune de Vierzon, preneur, à la Sem.Vie, bailleur – Locaux de la cuisine centrale – 17 rue Marcel Paul à Vierzon – Parcelle BT 166,
- DEC24/009 – Théâtre Mac Nab – Convention de partenariat culturel entre la Ville et le Conseil Régional du Centre Val de Loire - Demande de subvention Nouvelles Renaissances,
- DEC24/010 – Convention d'occupation temporaire de La Décale par le Collectif l'Archipel de la Sauvague,
- DEC24/011 – Direction Générale – Demande de subvention auprès de la Région Centre-Val de Loire « La nature au cœur de Vierzon – Phase 1 »,

- DEC24/012 – Direction Générale – Demande de subvention – ANAH – Étude pré-opérationnelle – OPAH-RU,
- DEC24/013 – Direction Générale – Demande de subvention auprès de l’agence de l’eau Loire - Bretagne « La nature au cœur de Vierzon – Phase 1 »,
- DEC24/014 – Direction Générale – Attribution d’une prime aux candidats de maîtrise d’œuvre pour les travaux de réaménagement du parvis de la gare,
- DEC24/015 – Direction Générale – Demande de subvention – DSIL - Rénovation thermique des équipements scolaires– École élémentaire du Colombier et bâtiment périscolaire,
- DEC24/016 – Culture – Mise à disposition des locaux communaux situés 31 avenue Henri Brisson au profit de l’association « Baldebo »,
- DEC24/017 – Direction Générale – Demande de subvention – DSIL - Rénovation thermique des équipements sportifs– Gymnase Fernand Léger,
- DEC24/018 – Direction Générale – Signature de convention de partenariat avec le Centre Social AJCV dans le cadre de la Gestion Urbaine et Sociale de Proximité,
- DEC24/019 – Direction Générale – Décision d’attribution d’une aide à la transmission et à la création de commerce de proximité « Épicerie Africaine »,
- DEC24/20 – Direction Générale – Décision d’attribution d’une aide à la transmission et à la création de commerce de proximité « Le Dressing Paris Milan »,
- DEC24/21 – Théâtre Mac-Nab – Demande de subvention concernant le dispositif Culture à partager auprès du Conseil Régional Centre Val de Loire,
- DEC24/22 – Foncier – Terrains communaux situés rue Étienne Marcel – Location temporaire à Monsieur Alan DUPLAIX,

et la liste des marchés.

DEL24/28 – ASSEMBLÉES – APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 08 FÉVRIER 2024

La Maire

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, a décidé :

- d'approuver le procès-verbal du Conseil municipal en date du 08 février 2024.

ADOPTÉ PAR :

27 voix Pour : *M. BERNAGOUT, Mme CHAUVET , Mme DADSI, M. DRIF, M. DUMON, M. DUPIN, M. FOURNIÉ, Mme GAUCHER, M. JACQUET, M. KIM, M. LHONNEUR, M. MICHOUX, Mme MION, Mme MOREVE, M. MOUAMIR, Mme OLLIVIER, Mme PIÉTU-AGEORGES, Mme RENARD, M. RENÉ, Mme ROUX, Mme RUIVO , Mme TAIRET, M. BERNARD, M. DESNOUES, M. GODARD, M. LATESSA, Mme GRISON.*

7 voix Pour par mandat : M. AAD, (donne pouvoir à Mme ROUX), Mme KAOUES (donne pouvoir à Mme OLLIVIER), Mme MILLÉRIOUX (donne pouvoir à M. LHONNEUR), M. SANSU (donne pouvoir à M. MICHOUX), Mme SOCHARD (donne pouvoir à Mme MION), Mme CHANGEUX donne pouvoir à M. GODARD), M. PERRINET (donne pouvoir à M. LATESSA).

1 absent : M. KALKIN

DEL24/29 – FINANCES – BUDGET PRINCIPAL DE LA VILLE – REPRISE ANTICIPÉE DES RÉSULTATS DE L'EXERCICE 2023

RAPPORTEUR : THIBAUT LHONNEUR

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, a décidé :

- la reprise anticipée des résultats 2023, comme ci-dessus,
- d'imputer comme suit les opérations comptables :
 - article 1068 excédent de fonctionnement capitalisé au titre du besoin de financement de la section d'investissement 12 040,74 €
 - article 001 excédent d'investissement résultat reporté 329 943,00 €
 - article 002 excédent de fonctionnement 1 452 884,60 €

ADOPTÉ PAR :

24 voix Pour : M. BERNAGOUT, Mme CHAUVET , Mme DADSI, M. DRIF, M. DUMON, M. DUPIN, M. FOURNIÉ, Mme GAUCHER, M. JACQUET, M. KIM, M. LHONNEUR, M. MICHOUX, Mme MION, Mme MORÈVE, M. MOUAMIR, Mme OLLIVIER, Mme PIÉTU-AGEORGES, Mme RENARD, M. RENÉ, Mme ROUX, Mme RUIVO , Mme TAIRET, M. BERNARD, Mme GRISON.

5 voix Pour par mandat : M. AAD, (donne pouvoir à Mme ROUX), Mme KAOUES (donne pouvoir à Mme OLLIVIER), Mme MILLÉRIOUX (donne pouvoir à M. LHONNEUR), M. SANSU (donne pouvoir à M. MICHOUX), Mme SOCHARD (donne pouvoir à Mme MION).

3 voix Contre : M. DESNOUES, M. GODARD, M. LATESSA.

2 voix Contre par mandat : Mme CHANGEUX donne pouvoir à M. GODARD), M. PERRINET (donne pouvoir à M. LATESSA).

1 absent : M. KALKIN

DEL23/30 – FINANCES – BUDGET PRINCIPAL DE LA VILLE – VOTE DU BUDGET PRIMITIF POUR L'EXERCICE 2024

Rapporteur : Thibault LHONNEUR

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, a décidé :

- d'approuver le budget primitif du budget principal de la Ville pour l'exercice 2024.

23 voix Pour : M. BERNAGOUT, Mme CHAUVET , Mme DADSI, M. DRIF, M. DUMON, M. DUPIN, M. FOURNIÉ, Mme GAUCHER, M. JACQUET, M. KIM, M. LHONNEUR, M. MICHOUX, Mme MION, Mme MOREÈVE, M. MOUAMIR, Mme OLLIVIER, Mme PIÉTU-AGEORGES, Mme RENARD, M. RENÉ, Mme ROUX, Mme RUIVO , Mme TAIRET, M. BERNARD.

5 voix Pour par mandat : M. AAD, (donne pouvoir à Mme ROUX), Mme KAOUES (donne pouvoir à Mme OLLIVIER), Mme MILLÉRIOUX (donne pouvoir à M. LHONNEUR), M. SANSU (donne pouvoir à M. MICHOUX), Mme SOCHARD (donne pouvoir à Mme MION).

3 voix Contre : M. DESNOUES, M. GODARD, M. LATESSA.

2 voix Contre par mandat : Mme CHANGEUX donne pouvoir à M. GODARD), M. PERRINET (donne pouvoir à M. LATESSA).

1 Abstentions : Mme GRISON.

1 absent : M. KALKIN

DEL24/31 – FINANCES – BUDGET ANNEXE DU THÉÂTRE MAC-NAB – VOTE DU BUDGET PRIMITIF POUR L'EXERCICE 2024

Rapporteur : Thibault LHONNEUR

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, a décidé :

- d'approuver le budget primitif du budget annexe du théâtre Mac-Nab pour l'exercice 2024.

ADOPTÉ PAR :

27 voix Pour : M. BERNAGOUT, Mme CHAUVET , Mme DADSI, M. DRIF, M. DUMON, M. DUPIN, M. FOURNIÉ, Mme GAUCHER, M. JACQUET, M. KIM, M. LHONNEUR, M. MICHOUX, Mme MION, Mme MOREÈVE, M. MOUAMIR, Mme OLLIVIER, Mme PIÉTU-AGEORGES, Mme RENARD, M. RENÉ, Mme ROUX, Mme RUIVO , Mme TAIRET, M. BERNARD, M. DESNOUES, M. GODARD, M. LATESSA, Mme GRISON.

7 voix Pour par mandat : M. AAD, (donne pouvoir à Mme ROUX), Mme KAOUES (donne pouvoir à Mme OLLIVIER), Mme MILLÉRIOUX (donne pouvoir à M. LHONNEUR), M. SANSU (donne pouvoir à M. MICHOUX), Mme SOCHARD (donne pouvoir à Mme MION), Mme CHANGEUX donne pouvoir à M. GODARD), M. PERRINET (donne pouvoir à M. LATESSA).

1 absent : M. KALKIN

DEL24/32 – FINANCES – BUDGET ANNEXE FOIRE ET SALONS – VOTE DU BUDGET PRIMITIF POUR L'EXERCICE 2024

Rapporteur : Thibault LHONNEUR

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, a décidé :

- d'approuver le budget primitif du budget du Foire et Salons pour l'année 2024.

ADOPTÉ PAR :

27 voix Pour : M. BERNAGOUT, Mme CHAUVET , Mme DADSI, M. DRIF, M. DUMON, M. DUPIN, M. FOURNIÉ, Mme GAUCHER, M. JACQUET, M. KIM, M. LHONNEUR, M. MICHOUX, Mme MION, Mme MORÈVE, M. MOUAMIR, Mme OLLIVIER, Mme PIÉTU-AGEORGES, Mme RENARD, M. RENÉ, Mme ROUX, Mme RUIVO , Mme TAIRET, M. BERNARD, M. DESNOUES, M. GODARD, M. LATESSA, Mme GRISON.

7 voix Pour par mandat : M. AAD, (donne pouvoir à Mme ROUX), Mme KAOUES (donne pouvoir à Mme OLLIVIER), Mme MILLÉRIOUX (donne pouvoir à M. LHONNEUR), M. SANSU (donne pouvoir à M. MICHOUX), Mme SOCHARD (donne pouvoir à Mme MION), Mme CHANGEUX donne pouvoir à M. GODARD), M. PERRINET (donne pouvoir à M. LATESSA).

1 absent : M. KALKIN

DEL24/33 – FINANCES – BUDGET ANNEXE DU LOTISSEMENT – VOTE DU BUDGET PRIMITIF POUR L'EXERCICE 2024

Rapporteur : Thibault LHONNEUR

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, a décidé :

- d'approuver le budget primitif du budget du Lotissement pour l'année 2024.

ADOPTÉ PAR :

27 voix Pour : M. BERNAGOUT, Mme CHAUVET , Mme DADSI, M. DRIF, M. DUMON, M. DUPIN, M. FOURNIÉ, Mme GAUCHER, M. JACQUET, M. KIM, M. LHONNEUR, M. MICHOUX, Mme MION, Mme MORÈVE, M. MOUAMIR, Mme OLLIVIER, Mme PIÉTU-AGEORGES, Mme RENARD, M. RENÉ, Mme ROUX, Mme RUIVO , Mme TAIRET, M. BERNARD, M. DESNOUES, M. GODARD, M. LATESSA, Mme GRISON.

7 voix Pour par mandat : M. AAD, (donne pouvoir à Mme ROUX), Mme KAOUES (donne pouvoir à Mme OLLIVIER), Mme MILLÉRIOUX (donne pouvoir à M. LHONNEUR), M. SANSU (donne pouvoir à M. MICHOUX), Mme SOCHARD (donne pouvoir à Mme MION), Mme CHANGEUX donne pouvoir à M. GODARD), M. PERRINET (donne pouvoir à M. LATESSA).

1 absent : M. KALKIN

DEL24/34 – FINANCES – AUTORISATIONS DE PROGRAMMES ET DE CRÉDITS DE PAIEMENT – CRÉATIONS ET RÉVISIONS DES AP/CP

Rapporteur : Thibault LHONNEUR

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, a décidé :

- d'approuver les autorisations de programmes et de crédits de paiement et les créations et révisions des AP/CP.

ADOPTÉ PAR :

27 voix Pour : M. BERNAGOUT, Mme CHAUVET , Mme DADSI, M. DRIF, M. DUMON, M. DUPIN, M. FOURNIÉ, Mme GAUCHER, M. JACQUET, M. KIM, M. LHONNEUR, M. MICHOUX, Mme MION, Mme MORÈVE, M. MOUAMIR, Mme OLLIVIER, Mme PIÉTU-AGEORGES, Mme RENARD, M. RENÉ, Mme ROUX, Mme RUIVO , Mme TAIRET, M. BERNARD, M. DESNOUES, M. GODARD, M. LATESSA, Mme GRISON.

7 voix Pour par mandat : M. AAD, (donne pouvoir à Mme ROUX), Mme KAOUES (donne pouvoir à Mme OLLIVIER), Mme MILLÉRIOUX (donne pouvoir à M. LHONNEUR), M. SANSU (donne pouvoir à M. MICHOUX), Mme SOCHARD (donne pouvoir à Mme MION), Mme CHANGEUX donne pouvoir à M. GODARD), M. PERRINET (donne pouvoir à M. LATESSA).

1 absent : M. KALKIN

DEL24/35 – FINANCES – VOTE DES TAUX DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2024

Rapporteur : Thibault LHONNEUR

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, a décidé :

- de fixer le produit fiscal attendu à 17 754 122 € dont 16 489 020 € au titre des trois taxes locales (foncier bâti et non bâti, et taxe d'habitation), coefficient correcteur pour 504 435 € et 760 667 € d'allocations compensatrices.

Le budget primitif 2024 de la Ville de Vierzon intègre des hypothèses de bases de fiscalité et d'allocations compensatrices, suivant des projections effectuées par la Ville de Vierzon préalablement à la notification de ces éléments. Lors de la décision modificative de juin 2024, les produits seront réajustés.

- de maintenir pour 2024 les taux comme ci-après :

▪ Taxe foncière bâtie	45,21 %
▪ Taxe foncière non bâtie	41,56 %

Au niveau communal, les taux de fiscalité ont évolué en 2022 mais n'avait pas connu d'augmentation depuis 2018.

- de maintenir pour 2024 le taux de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale (THSR) à 20,92 %.

- de maintenir pour 2024 le taux de la taxe sur les logements vacants (THLV) à 20,92 %.

- d'autoriser la maire à signer l'état 1259 COM de notification des bases d'imposition des 2 taxes directes locales (taxe foncière bâtie et non bâtie), du produit des ressources fiscales indépendantes du vote des taux, des allocations compensatrices et du coefficient correcteur qui sera annexé à cette délibération de vote des taux pour 2024.

ADOPTÉ PAR :

23 voix Pour : M. BERNAGOUT, Mme CHAUVET , Mme DADSI, M. DRIF, M. DUMON, M. DUPIN, M. FOURNIÉ, Mme GAUCHER, M. JACQUET, M. KIM, M. LHONNEUR, M. MICHOUX, Mme MION, Mme MORÈVE, M. MOUAMIR, Mme OLLIVIER, Mme PIÉTU-AGEORGES, Mme RENARD, M. RENÉ, Mme ROUX, Mme RUIVO , Mme TAIRET, Mme GRISON.

5 voix Pour par mandat : M. AAD, (donne pouvoir à Mme ROUX), Mme KAOUES (donne pouvoir à Mme OLLIVIER), Mme MILLÉRIOUX (donne pouvoir à M. LHONNEUR), M. SANSU (donne pouvoir à M. MICHOUX), Mme SOCHARD (donne pouvoir à Mme MION).

4 Abstentions : M. BERNARD, M. DESNOUES, M. GODARD, M. LATESSA.

2 Abstentions par mandat : Mme CHANGEUX donne pouvoir à M. GODARD), M. PERRINET (donne pouvoir à M. LATESSA).

1 absent : M. KALKIN

DEL24/36 – FINANCES – BUDGET PRINCIPAL DE LA VILLE ET BUDGETS ANNEXES – AMORTISSEMENT – MODIFICATION DE LA PROCÉDURE DE CALCUL DES AMORTISSEMENTS DES BIENS DE FAIBLE VALEUR

La Maire

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, a décidé :

- de porter le seuil des biens de faible valeur à amortir sur un an à 1 000 € TTC par bien.
- d'amortir au prorata temporis à partir de la date de mise en service du bien amorti.
- d'autoriser, à titre dérogatoire, d'aménager la règle du prorata temporis pour les biens de faible valeur, c'est-à-dire dont la valeur unitaire est inférieure ou égale à 1 000 € TTC, en appliquant un amortissement unique d'un an au cours de l'exercice suivant leur acquisition.

ADOPTÉ PAR :

27 voix Pour : M. BERNAGOUT, Mme CHAUVET , Mme DADSI, M. DRIF, M. DUMON, M. DUPIN, M. FOURNIÉ, Mme GAUCHER, M. JACQUET, M. KIM, M. LHONNEUR, M. MICHOUX, Mme MION, Mme MORÈVE, M. MOUAMIR, Mme OLLIVIER, Mme PIÉTU-AGEORGES, Mme RENARD, M. RENÉ, Mme ROUX, Mme RUIVO , Mme TAIRET, M. BERNARD, M. DESNOUES, M. GODARD, M. LATESSA, Mme GRISON.

7 voix Pour par mandat : M. AAD, (donne pouvoir à Mme ROUX), Mme KAOUES (donne pouvoir à Mme OLLIVIER), Mme MILLÉRIOUX (donne pouvoir à M. LHONNEUR), M. SANSU (donne pouvoir à M. MICHOUX), Mme SOCHARD (donne pouvoir à Mme MION), Mme CHANGEUX donne pouvoir à M. GODARD), M. PERRINET (donne pouvoir à M. LATESSA).

1 absent : M. KALKIN

DEL24/37 – RÉGIE DE L'EAU POTABLE ET DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF – SERVICE DE L'EAU POTABLE – VOTE DU BUDGET PRIMITIF DU SERVICE DE L'EAU POTABLE POUR L'EXERCICE 2024

Rapporteur : Jill GAUCHER

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, a décidé :

- d'approuver le budget primitif 2024 eau potable de la régie de l'eau et de l'assainissement collectif.

ADOPTÉ PAR :

24 voix Pour : M. BERNAGOUT, Mme CHAUVET , Mme DADSI, M. DRIF, M. DUMON, M. DUPIN, M. FOURNIÉ, Mme GAUCHER, M. JACQUET, M. KIM, M. LHONNEUR, M. MICHOUX, Mme MION, Mme MORÈVE, M. MOUAMIR, Mme OLLIVIER, Mme PIÉTU-AGEORGES, Mme RENARD, M. RENÉ, Mme ROUX, Mme RUIVO , Mme TAIRET, M. BERNARD, M. DESNOUES.

5 voix Pour par mandat : M. AAD, (donne pouvoir à Mme ROUX), Mme KAOUES (donne pouvoir à Mme OLLIVIER), Mme MILLÉRIOUX (donne pouvoir à M. LHONNEUR), M. SANSU (donne pouvoir à M. MICHOUX), Mme SOCHARD (donne pouvoir à Mme MION).

3 voix Contre : M. GODARD, M. LATESSA, Mme GRISON.

2 voix Contre par mandat : Mme CHANGEUX donne pouvoir à M. GODARD), M. PERRINET (donne pouvoir à M. LATESSA).

1 absent : M. KALKIN

DEL24/38 – RÉGIE DE L'EAU POTABLE ET DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF – SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF DES EAUX USÉES – VOTE DU BUDGET PRIMITIF DU SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF DES EAUX USÉES POUR L'EXERCICE 2024

Rapporteur : Jill GAUCHER

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, a décidé :

- d'approuver le budget primitif 2024 assainissement de la régie de l'eau et de l'assainissement collectif.

ADOPTÉ PAR :

26 voix Pour : M. BERNAGOUT, Mme CHAUVET , Mme DADSI, M. DRIF, M. DUMON, M. DUPIN, M. FOURNIÉ, Mme GAUCHER, M. JACQUET, M. KIM, M. LHONNEUR, M. MICHOUX, Mme MION, Mme MORÈVE, M. MOUAMIR, Mme OLLIVIER, Mme PIÉTU-AGEORGES, Mme RENARD, M. RENÉ, Mme ROUX, Mme RUIVO , Mme TAIRET, M. BERNARD, M. DESNOUES, M. GODARD, M. LATESSA.

7 voix Pour par mandat : M. AAD, (donne pouvoir à Mme ROUX), Mme KAOUES (donne pouvoir à Mme OLLIVIER), Mme MILLÉRIOUX (donne pouvoir à M. LHONNEUR), M. SANSU (donne pouvoir à M. MICHOUX), Mme SOCHARD (donne pouvoir à Mme MION), Mme CHANGEUX donne pouvoir à M. GODARD), M. PERRINET (donne pouvoir à M. LATESSA).

1 voix Contre : *Mme GRISON.*

1 absent : *M. KALKIN*

DEL24/39 – RÉGIE DE L'EAU POTABLE ET DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF – SERVICE DE L'EAU POTABLE – FIXATION DU PRIX DE L'EAU A PARTIR DE 2024

Rapporteur : Jill GAUCHER

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, a décidé :

- d'abroger la délibération n°DEL23/09 du Conseil municipal en date du 18 janvier 2023,
- de fixer la part communale du prix de l'eau pour l'année 2024 à 1,58 € HT/m³,
- de fixer à 52,00 € HT le droit d'accès au service de l'eau potable,
- de fixer le tarif des abonnements annuels en tenant compte du diamètre du compteur comme suit :
 - abonnement pour un compteur de diamètre 15 mm : 42,50 € HT,
 - abonnement pour un compteur de diamètre 20 mm : 45,50 € HT,
 - abonnement pour un compteur de diamètre 30 mm : 59,00 € HT,
 - abonnement pour un compteur de diamètre 40 mm : 78,50 € HT,
 - abonnement pour un compteur de diamètre 50 mm : 127,00 € HT,
 - abonnement pour un compteur de diamètre 65 mm : 195,00 € HT,
 - abonnement pour un compteur de diamètre 80 mm : 355,00 € HT,
 - abonnement pour un compteur de diamètre 100 mm : 582,00 € HT,

ADOPTÉ PAR :

23 voix Pour : *M. BERNAGOUT, Mme CHAUVET , Mme DADSI, M. DRIF, M. DUMON, M. DUPIN, M. FOURNIÉ, Mme GAUCHER, M. JACQUET, M. KIM, M. LHONNEUR, M. MICHOUX, Mme MION, Mme MORÈVE, M. MOUAMIR, Mme OLLIVIER, Mme PIÉTU-AGEORGES, Mme RENARD, M. RENÉ, Mme ROUX, Mme RUIVO , Mme TAIRET, M. BERNARD.*

5 voix Pour par mandat : *M. AAD, (donne pouvoir à Mme ROUX), Mme KAOUES (donne pouvoir à Mme OLLIVIER), Mme MILLÉRIOUX (donne pouvoir à M. LHONNEUR), M. SANSU (donne pouvoir à M. MICHOUX), Mme SOCHARD (donne pouvoir à Mme MION).*

4 voix Contre : *M. DESNOUES, M. GODARD, M. LATESSA, Mme GRISON.*

2 voix Contre par mandat : *Mme CHANGEUX donne pouvoir à M. GODARD), M. PERRINET (donne pouvoir à M. LATESSA).*

1 absent : *M. KALKIN*

DEL24/40 – RÉGIE DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF – BUDGET DE L'EAU POTABLE : PRODUITS IRRÉCOUVRABLES – ADMISSION EN NON VALEUR – CRÉANCES ÉTEINTES 2024

Rapporteur : Jill GAUCHER

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, a décidé :

- d'approuver les admissions en non-valeur et créances éteintes du budget de l'eau potable précitées.

ADOPTÉ PAR :

23 voix Pour : M. BERNAGOUT, Mme CHAUVET , Mme DADSI, M. DRIF, M. DUMON, M. DUPIN, M. FOURNIÉ, Mme GAUCHER, M. JACQUET, M. KIM, M. LHONNEUR, M. MICHOUX, Mme MION, Mme MOREVE, M. MOUAMIR, Mme OLLIVIER, Mme PIÉTU-AGEORGES, Mme RENARD, M. RENÉ, Mme ROUX, Mme RUIVO , Mme TAIRET, M. BERNARD.

5 voix Pour par mandat : M. AAD, (donne pouvoir à Mme ROUX), Mme KAOUES (donne pouvoir à Mme OLLIVIER), Mme MILLÉRIOUX (donne pouvoir à M. LHONNEUR), M. SANSU (donne pouvoir à M. MICHOUX), Mme SOCHARD (donne pouvoir à Mme MION).

4 voix Contre : M. DESNOUES, M. GODARD, M. LATESSA, Mme GRISON.

2 voix Contre par mandat : Mme CHANGEUX donne pouvoir à M. GODARD), M. PERRINET (donne pouvoir à M. LATESSA).

1 absent : M. KALKIN

DEL24/41 – RÉGIE DE L'EAU POTABLE ET DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF – SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF DES EAUX USÉES – MONTANT DE LA REDEVANCE POUR LE REJET DES EAUX USÉES DE LA COMMUNE DE MÉREAU DANS LES INSTALLATIONS D'ASSAINISSEMENT DE LA VILLE DE VIERZON – ANNÉE 2024

Rapporteur : Jill GAUCHER

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, a décidé :

- de fixer le montant de la redevance au m³ des eaux usées de la commune de Méreau dans les installations d'assainissement de la ville de Vierzon à 1,2114 € HT/m³ pour 2024,

- de notifier la délibération à la commune de Méreau, 2 mois avant la date de facturation,

- d'imputer les recettes au budget annexe de l'assainissement article 70611.

ADOPTÉ PAR :

27 voix Pour : M. BERNAGOUT, Mme CHAUVET , Mme DADSI, M. DRIF, M. DUMON, M. DUPIN, M. FOURNIÉ, Mme GAUCHER, M. JACQUET, M. KIM, M. LHONNEUR, M. MICHOUX, Mme MION, Mme MORÈVE, M. MOUAMIR, Mme OLLIVIER, Mme PIÉTU-AGEORGES, Mme RENARD, M. RENÉ, Mme ROUX, Mme RUIVO , Mme TAIRET, M. BERNARD, M. DESNOUES, M. GODARD, M. LATESSA, Mme GRISON.

7 voix Pour par mandat : M. AAD, (donne pouvoir à Mme ROUX), Mme KAOUES (donne pouvoir à Mme OLLIVIER), Mme MILLÉRIOUX (donne pouvoir à M. LHONNEUR), M. SANSU (donne pouvoir à M. MICHOUX), Mme SOCHARD (donne pouvoir à Mme MION), Mme CHANGEUX donne pouvoir à M. GODARD), M. PERRINET (donne pouvoir à M. LATESSA).

1 absent : M. KALKIN

DEL24/42 – RÉGIE DE L'EAU POTABLE ET DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF – SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF DES EAUX USÉES – MONTANT DE LA REDEVANCE POUR LE REJET DES EAUX USÉES DE LA COMMUNE DE SAINT-HILAIRE-DE-COURT DANS LES INSTALLATIONS D'ASSAINISSEMENT DE LA VILLE DE VIERZON – ANNÉE 2024

Rapporteur : Jill GAUCHER

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, a décidé :

- de fixer le montant de la redevance au m³ des eaux usées de la commune de Saint-Hilaire-de-Court dans les installations d'assainissement de la ville de Vierzon à 1,1284 € HT/m³ pour 2024,
- de notifier la délibération à la commune de Saint-Hilaire-de-Court, 2 mois avant la date de facturation,
- d'imputer les recettes au budget annexe de l'assainissement article 70611.

ADOPTÉ PAR :

27 voix Pour : M. BERNAGOUT, Mme CHAUVET , Mme DADSI, M. DRIF, M. DUMON, M. DUPIN, M. FOURNIÉ, Mme GAUCHER, M. JACQUET, M. KIM, M. LHONNEUR, M. MICHOUX, Mme MION, Mme MORÈVE, M. MOUAMIR, Mme OLLIVIER, Mme PIÉTU-AGEORGES, Mme RENARD, M. RENÉ, Mme ROUX, Mme RUIVO , Mme TAIRET, M. BERNARD, M. DESNOUES, M. GODARD, M. LATESSA, Mme GRISON.

7 voix Pour par mandat : M. AAD, (donne pouvoir à Mme ROUX), Mme KAOUES (donne pouvoir à Mme OLLIVIER), Mme MILLÉRIOUX (donne pouvoir à M. LHONNEUR), M. SANSU (donne pouvoir à M. MICHOUX), Mme SOCHARD (donne pouvoir à Mme MION), Mme CHANGEUX donne pouvoir à M. GODARD), M. PERRINET (donne pouvoir à M. LATESSA).

1 absent : M. KALKIN

DEL24/43 – RÉGIE DE L'EAU POTABLE ET DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF – SERVICE DE L'EAU POTABLE – PRIX DE VENTE DE L'EAU POTABLE AU siaep DE MÉREAU – SAINT-HILAIRE-DE-COURT ET AU SIAEPA DE THÉNIoux - MÉRY-SUR-CHER – ANNÉE 2024

Rapporteur : Jill GAUCHER

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, a décidé :

- de fixer le prix de vente au m³ d'eau potable pour le SIAEP de Méreau – Saint-Hilaire-de-Court et le SIAEPA Thénioux – Méry-sur-Cher à 1,5178 € HT/m³ pour 2024,
- de notifier la délibération aux SIAEP de Méreau – Saint-Hilaire-de-Court et SIAEPA Thénioux – Méry-sur-Cher 2 mois avant la date de facturation semestrielle,
- d'imputer les recettes au budget annexe de l'eau potable article 70118.

ADOPTÉ PAR :

27 voix Pour : M. BERNAGOUT, Mme CHAUVET , Mme DADSI, M. DRIF, M. DUMON, M. DUPIN, M. FOURNIÉ, Mme GAUCHER, M. JACQUET, M. KIM, M. LHONNEUR, M. MICHOUX, Mme MION, Mme MOREVE, M. MOUAMIR, Mme OLLIVIER, Mme PIÉTU-AGEORGES, Mme RENARD, M. RENÉ, Mme ROUX, Mme RUIVO , Mme TAIRET, M. BERNARD, M. DESNOUES, M. GODARD, M. LATESSA, Mme GRISON.

7 voix Pour par mandat : M. AAD, (donne pouvoir à Mme ROUX), Mme KAOUES (donne pouvoir à Mme OLLIVIER), Mme MILLÉRIOUX (donne pouvoir à M. LHONNEUR), M. SANSU (donne pouvoir à M. MICHOUX), Mme SOCHARD (donne pouvoir à Mme MION), Mme CHANGEUX donne pouvoir à M. GODARD), M. PERRINET (donne pouvoir à M. LATESSA).

1 absent : M. KALKIN

DEL24/44 – POLITIQUE DE LA VILLE – CONTRAT DE VILLE – PROGRAMMATION DES ACTIONS 2024 – ATTRIBUTION DE SUBVENTION

Rapporteur : Franck MICHOUX

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, a décidé :

- d'approuver la programmation des actions 2024 du Contrat de Ville et les plans de financement y afférents,
- de verser aux associations concernées, les subventions correspondantes, ainsi que les aides complémentaires attribuées au titre de la Politique de la Ville pour certaines actions,
- d'autoriser le Maire ou l'Adjoint à la Maire délégué à signer la convention qui sera passée entre la Ville et l'A.J.C.V dont la subvention annuelle est supérieure à 23 000 €, ainsi que les actes afférents à cette programmation 2024,
- d'imputer les dépenses et les recettes au budget 2024.

ADOPTÉ PAR :

27 voix Pour : M. BERNAGOUT, Mme CHAUVET , Mme DADSI, M. DRIF, M. DUMON, M. DUPIN, M. FOURNIÉ, Mme GAUCHER, M. JACQUET, M. KIM, M. LHONNEUR, M. MICHOUX, Mme MION, Mme MOREVE, M. MOUAMIR, Mme OLLIVIER, Mme PIÉTU-AGEORGES, Mme RENARD, M. RENÉ, Mme ROUX, Mme RUIVO , Mme TAIRET, M. BERNARD, M. DESNOUES, M. GODARD, M. LATESSA, Mme GRISON.

7 voix Pour par mandat : M. AAD, (donne pouvoir à Mme ROUX), Mme KAOUES (donne pouvoir à Mme OLLIVIER), Mme MILLÉRIOUX (donne pouvoir à M. LHONNEUR), M. SANSU (donne pouvoir à M. MICHOUX), Mme SOCHARD (donne pouvoir à Mme MION), Mme CHANGEUX donne pouvoir à M. GODARD), M. PERRINET (donne pouvoir à M. LATESSA).

1 absent : M. KALKIN

DEL24/45 – FONCIER – INCORPORATION DANS LE DOMAINE PUBLIC DE LA VOIRIE – EMPRISE RUE HENRI BERGSON – LE PERDRIER

Rapporteur : Franck MICHOUX

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, a décidé :

- d'approuver le classement dans le domaine public communal de la voirie des parcelles privées non bâties constituant l'emprise de la rue Henri Bergson (Le Perdrier) cadastrées section BL numéros 388 et 357.
- de dire que le transfert de ces parcelles dans le domaine public communal, éteint, par lui-même et à dater de ce jour, tous droits réels et personnels existants sur les biens transférés,
- de dire que la présente délibération du Conseil municipal sera publiée et enregistrée au Service de Publicité Foncière de Bourges.

ADOPTÉ PAR :

27 voix Pour : M. BERNAGOUT, Mme CHAUVET , Mme DADSI, M. DRIF, M. DUMON, M. DUPIN, M. FOURNIÉ, Mme GAUCHER, M. JACQUET, M. KIM, M. LHONNEUR, M. MICHOUX, Mme MION, Mme MORÈVE, M. MOUAMIR, Mme OLLIVIER, Mme PIÉTU-AGEORGES, Mme RENARD, M. RENÉ, Mme ROUX, Mme RUIVO , Mme TAIRET, M. BERNARD, M. DESNOUES, M. GODARD, M. LATESSA, Mme GRISON.

7 voix Pour par mandat : M. AAD, (donne pouvoir à Mme ROUX), Mme KAOUES (donne pouvoir à Mme OLLIVIER), Mme MILLÉRIOUX (donne pouvoir à M. LHONNEUR), M. SANSU (donne pouvoir à M. MICHOUX), Mme SOCHARD (donne pouvoir à Mme MION), Mme CHANGEUX donne pouvoir à M. GODARD), M. PERRINET (donne pouvoir à M. LATESSA).

1 absent : M. KALKIN

DEL24/46 – FONCIER – CESSION DE LA PARCELLE BV 369p À MONSIEUR RINGENBACH (NATIONAL PALACE) – RUE DES ÉTABLISSEMENTS MERLINS

Rapporteur : Franck MICHOUX

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, a décidé :

- de céder à Monsieur Eddie RINGENBACH, ou toute personne morale qui s'y substituerait, une surface d'environ 1 759 m², à prendre sur la parcelle communale cadastrée BV 396, sise rue des Établissements Merlin, moyennant le prix net vendeur de 9 €/m²,

- d'autoriser la Maire ou l'Adjoint à la Maire délégué à signer l'acte de vente à intervenir, ainsi que les actes afférents,
- de recouvrer la recette correspondante au budget de l'exercice.

ADOPTÉ PAR :

27 voix Pour : M. BERNAGOUT, Mme CHAUVET , Mme DADSI, M. DRIF, M. DUMON, M. DUPIN, M. FOURNIÉ, Mme GAUCHER, M. JACQUET, M. KIM, M. LHONNEUR, M. MICHOUX, Mme MION, Mme MORÈVE, M. MOUAMIR, Mme OLLIVIER, Mme PIÉTU-AGEORGES, Mme RENARD, M. RENÉ, Mme ROUX, Mme RUIVO , Mme TAIRET, M. BERNARD, M. DESNOUES, M. GODARD, M. LATESSA, Mme GRISON.

7 voix Pour par mandat : M. AAD, (donne pouvoir à Mme ROUX), Mme KAOUES (donne pouvoir à Mme OLLIVIER), Mme MILLÉRIOUX (donne pouvoir à M. LHONNEUR), M. SANSU (donne pouvoir à M. MICHOUX), Mme SOCHARD (donne pouvoir à Mme MION), Mme CHANGEUX donne pouvoir à M. GODARD), M. PERRINET (donne pouvoir à M. LATESSA).

1 absent : M. KALKIN

DEL24/47 – FONCIER – DÉCLASSEMENT ET DÉSAFFECTATION EN VUE D'UNE CESSON D'UNE TERRAIN SIS BOULEVARD SALVADOR ALLENDE ET DES PARCELLES BZ 822p, 824p, 833p, 901p, 704p, 834p ET D'UNE PORTION DU DOMAINE PUBLIC DE LA VOIRIE

Rapporteur : Franck MICHOUX

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, a décidé :

- de constater la désaffectation et prononcer le déclassement du domaine public communal des parcelles cadastrées section BZ numéros 822p, 824p, 833p, 901p, 704p et 834p, et de l'emprise issue du domaine public de la voirie, pour une contenance totale d'environ 1 600 m², situées boulevard Salvador Allende, à Vierzon.

ADOPTÉ PAR :

24 voix Pour : M. BERNAGOUT, Mme CHAUVET , Mme DADSI, M. DRIF, M. DUMON, M. DUPIN, M. FOURNIÉ, Mme GAUCHER, M. JACQUET, M. KIM, M. LHONNEUR, M. MICHOUX, Mme MION, Mme MORÈVE, M. MOUAMIR, Mme OLLIVIER, Mme PIÉTU-AGEORGES, Mme RENARD, M. RENÉ, Mme ROUX, Mme RUIVO , Mme TAIRET, M. BERNARD, Mme GRISON.

5 voix Pour par mandat : M. AAD, (donne pouvoir à Mme ROUX), Mme KAOUES (donne pouvoir à Mme OLLIVIER), Mme MILLÉRIOUX (donne pouvoir à M. LHONNEUR), M. SANSU (donne pouvoir à M. MICHOUX), Mme SOCHARD (donne pouvoir à Mme MION).

3 Abstentions : M. DESNOUES, M. GODARD, M. LATESSA.

2 Abstentions par mandat : Mme CHANGEUX donne pouvoir à M. GODARD), M. PERRINET (donne pouvoir à M. LATESSA).

1 absent : M. KALKIN

DEL24/48 – FONCIER – CESSION À L'ASSOCIATION MASJID ERRAHMA DES PARCELLES BZ 822p, 824p, 833p, 901p, 704p, 834P – BOULEVARD SALVADOR ALLENDE

Rapporteur : Franck MICHOUX

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, a décidé :

- de céder les parcelles cadastrées section BZ numéros 822p, 824p, 833p, 901p, 704p et 834p, et une portion du domaine public, pour une superficie totale d'environ 1 600 m², boulevard Salvador Allende, à Vierzon, à l'association MASJID ERRAHMA, ou toute personne physique ou morale qui s'y substituerait, afin d'y édifier un lieu de culte, moyennant le prix de 22 €/m², soit un montant total d'environ 35 200 €,
- d'autoriser la Maire ou l' Adjoint délégué à l'urbanisme, au logement, travaux neufs, PRU, politique de la ville et patrimoine, à signer le compromis, l'acte de vente à intervenir et les actes afférents,
- de recouvrer la recette correspondante au budget nature 775,
- d'émettre le titre de recette correspondant au montant des frais de géomètre engagés par la commune, au nom de l'association MASJID ERRAHMA, domiciliée 4 bis impasse Bellevue, à Vierzon (18100), ou toute personne physique ou morale qui s'y substituerait, dès la signature de l'acte de vente.

ADOPTÉ PAR :

24 voix Pour : M. BERNAGOUT, Mme CHAUVET , Mme DADSI, M. DRIF, M. DUMON, M. DUPIN, M. FOURNIÉ, Mme GAUCHER, M. JACQUET, M. KIM, M. LHONNEUR, M. MICHOUX, Mme MION, Mme MOREVE, M. MOUAMIR, Mme OLLIVIER, Mme PIÉTU-AGEORGES, Mme RENARD, M. RENÉ, Mme ROUX, Mme RUIVO , Mme TAIRET, M. BERNARD, Mme GRISON.

5 voix Pour par mandat : M. AAD, (donne pouvoir à Mme ROUX), Mme KAOUES (donne pouvoir à Mme OLLIVIER), Mme MILLÉRIOUX (donne pouvoir à M. LHONNEUR), M. SANSU (donne pouvoir à M. MICHOUX), Mme SOCHARD (donne pouvoir à Mme MION).

3 Abstentions : M. DESNOUES, M. GODARD, M. LATESSA.

2 Abstentions par mandat : Mme CHANGEUX donne pouvoir à M. GODARD), M. PERRINET (donne pouvoir à M. LATESSA).

1 absent : M. KALKIN

DEL24/49 – FONCIER – DÉCLASSEMENT ET DÉSAFFECTATION DU DOMAINE PUBLIC D'UNE PORTION RUE GÉRARD PHILIPPE (CD 625 ET 626p)

Rapporteur : Franck MICHOUX

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, a décidé :

- de constater la désaffectation et prononcer le déclassement du domaine public d'une emprise d'environ 1 300 m², à prendre sur les parcelles CD 625 et 626, rue Gérard Philippe, cette emprise étant nécessaire à la réalisation du projet de centre social porté par la SA d'HLM France Loire, dans le cadre d'un bail à construction.

ADOPTÉ PAR :

27 voix Pour : M. BERNAGOUT, Mme CHAUVET , Mme DADSI, M. DRIF, M. DUMON, M. DUPIN, M. FOURNIÉ, Mme GAUCHER, M. JACQUET, M. KIM, M. LHONNEUR, M. MICHOUX, Mme MION, Mme MORÈVE, M. MOUAMIR, Mme OLLIVIER, Mme PIÉTU-AGEORGES, Mme RENARD, M. RENÉ, Mme ROUX, Mme RUIVO , Mme TAIRET, M. BERNARD, M. DESNOUES, M. GODARD, M. LATESSA, Mme GRISON.

7 voix Pour par mandat : M. AAD, (donne pouvoir à Mme ROUX), Mme KAOUES (donne pouvoir à Mme OLLIVIER), Mme MILLÉRIOUX (donne pouvoir à M. LHONNEUR), M. SANSU (donne pouvoir à M. MICHOUX), Mme SOCHARD (donne pouvoir à Mme MION), Mme CHANGEUX donne pouvoir à M. GODARD), M. PERRINET (donne pouvoir à M. LATESSA).

1 absent : M. KALKIN

DEL24/50 – FONCIER – BAIL À CONSTRUCTION AVEC LA SA D'HLM FRANCE LOIRE POUR L'ÉDIFICATION D'UN CENTRE SOCIAL RUE GÉRARD PHILIPPE

Rapporteur : Franck MICHOUX

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, a décidé :

- d'approuver la promesse de bail à construction, d'une durée d'un an, entre la commune et la SA d'HLM FRANCE LOIRE pour la construction d'un centre social et associatif, rue Gérard Philippe, à Vierzon (parcelles CD 625p et 626p + portion du domaine public après désaffectation et déclassement),
- d'autoriser la Maire de Vierzon ou l'Adjoint à la maire délégué à signer ladite promesse de bail, le bail à construction qui suivra ainsi que tout acte afférent.

ADOPTÉ PAR :

27 voix Pour : M. BERNAGOUT, Mme CHAUVET , Mme DADSI, M. DRIF, M. DUMON, M. DUPIN, M. FOURNIÉ, Mme GAUCHER, M. JACQUET, M. KIM, M. LHONNEUR, M. MICHOUX, Mme MION, Mme MORÈVE, M. MOUAMIR, Mme OLLIVIER, Mme PIÉTU-AGEORGES, Mme RENARD, M. RENÉ, Mme ROUX, Mme RUIVO , Mme TAIRET, M. BERNARD, M. DESNOUES, M. GODARD, M. LATESSA, Mme GRISON.

7 voix Pour par mandat : M. AAD, (donne pouvoir à Mme ROUX), Mme KAOUES (donne pouvoir à Mme OLLIVIER), Mme MILLÉRIOUX (donne pouvoir à M. LHONNEUR), M. SANSU (donne pouvoir à M. MICHOUX), Mme SOCHARD (donne pouvoir à Mme MION), Mme CHANGEUX donne pouvoir à M. GODARD), M. PERRINET (donne pouvoir à M. LATESSA).

1 absent : M. KALKIN

DEL24/51 – FONCIER – DÉCLASSEMENT ET DÉSAFFECTATION D'UNE PORTION DE LA PARCELLE DM 663 – RUE DE LA GAUCHERIE EN VUE D'UN ÉCHANGE AVEC LE CCAS

Rapporteur : Franck MICHOUX

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, a décidé :

- de constater la désaffectation et prononcer le déclassement du domaine public communal d'une emprise de 20 m², à prendre sur la parcelle cadastrée section DM numéro 663, située rue de la Gaucherie, à Vierzon.

ADOPTÉ PAR :

27 voix Pour : M. BERNAGOUT, Mme CHAUVET , Mme DADSI, M. DRIF, M. DUMON, M. DUPIN, M. FOURNIÉ, Mme GAUCHER, M. JACQUET, M. KIM, M. LHONNEUR, M. MICHOUX, Mme MION, Mme MORÈVE, M. MOUAMIR, Mme OLLIVIER, Mme PIÉTU-AGEORGES, Mme RENARD, M. RENÉ, Mme ROUX, Mme RUIVO , Mme TAIRET, M. BERNARD, M. DESNOUES, M. GODARD, M. LATESSA, Mme GRISON.

7 voix Pour par mandat : M. AAD, (donne pouvoir à Mme ROUX), Mme KAOUES (donne pouvoir à Mme OLLIVIER), Mme MILLÉRIOUX (donne pouvoir à M. LHONNEUR), M. SANSU (donne pouvoir à M. MICHOUX), Mme SOCHARD (donne pouvoir à Mme MION), Mme CHANGEUX donne pouvoir à M. GODARD), M. PERRINET (donne pouvoir à M. LATESSA).

1 absent : M. KALKIN

DEL24/52 – FONCIER – RÉGULARISATION FONCIÈRE - ÉCHANGE SANS SOULTE ENTRE LA COMMUNE DE VIERZON ET LE CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALES (PARCELLES DM 727p ET DM 663p) RUE DE LA GAUCHERIE

Rapporteur : Franck MICHOUX

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, a décidé :

- de procéder à l'échange sans soulte de parcelles entre la commune de Vierzon et le Centre Communal d'Action Sociale de la façon suivante :
 - cession par le Centre Communal d'Action Sociale à la commune de Vierzon de la parcelle cadastrée section DM numéro 727p, pour une superficie de 225 m²?
 - cession par la commune de Vierzon au Centre Communal d'Action Sociale de la parcelle cadastrée section DM numéro 663p, pour une superficie de 20 m² ;
- de confier à la Maire de Vierzon la rédaction de l'acte administratif à venir, et de tout acte rectificatif qui s'avérerait nécessaire,
- de désigner l'Adjoint à la maire délégué à l'urbanisme, au logement, travaux neufs, PRU, politique de la ville et patrimoine, pour représenter la commune et signer l'acte à intervenir et les actes afférents,
- de recouvrer la recette correspondante au budget de l'exercice,
- d'imputer la dépense au budget de l'exercice.

ADOPTÉ PAR :

27 voix Pour : M. BERNAGOUT, Mme CHAUVET , Mme DADSI, M. DRIF, M. DUMON, M. DUPIN, M. FOURNIÉ, Mme GAUCHER, M. JACQUET, M. KIM, M. LHONNEUR, M. MICHOUX, Mme MION, Mme MORÈVE, M. MOUAMIR, Mme OLLIVIER, Mme PIÉTU-AGEORGES, Mme RENARD, M. RENÉ, Mme ROUX, Mme RUIVO , Mme TAIRET, M. BERNARD, M. DESNOUES, M. GODARD, M. LATESSA, Mme GRISON.

7 voix Pour par mandat : M. AAD, (donne pouvoir à Mme ROUX), Mme KAOUES (donne pouvoir à Mme OLLIVIER), Mme MILLÉRIOUX (donne pouvoir à M. LHONNEUR), M. SANSU (donne pouvoir à M. MICHOUX), Mme SOCHARD (donne pouvoir à Mme MION), Mme CHANGEUX donne pouvoir à M. GODARD), M. PERRINET (donne pouvoir à M. LATESSA).

1 absent : M. KALKIN

DEL24/53 – ÉTUDES ET TRAVAUX – ROUTES ET BÂTIMENTS – TRAVAUX D'ENFOUISSEMENT DE RÉSEAU ÉLECTRIQUES RUE BLANQUI RÉALISÉS PAR LE SDE18 – PARTICIPATION FINANCIÈRE DE LA COMMUNE (CONVENTION D'ORGANISATION TEMPORAIRE DE LA MAÎTRISE D'OUVRAGE POUR UNE OPÉRATION DE TRAVAUX)

Rapporteur : Franck MICHOUX

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, a décidé :

- d'approuver le montage financier tel que défini,
- d'autoriser la Maire ou l'Adjoint à la Maire délégué à signer les plans de financement et convention à intervenir,
- d'imputer les crédits afférents au budget de la commune.

ADOPTÉ PAR :

27 voix Pour : M. BERNAGOUT, Mme CHAUVET , Mme DADSI, M. DRIF, M. DUMON, M. DUPIN, M. FOURNIÉ, Mme GAUCHER, M. JACQUET, M. KIM, M. LHONNEUR, M. MICHOUX, Mme MION, Mme MORÈVE, M. MOUAMIR, Mme OLLIVIER, Mme PIÉTU-AGEORGES, Mme RENARD, M. RENÉ, Mme ROUX, Mme RUIVO , Mme TAIRET, M. BERNARD, M. DESNOUES, M. GODARD, M. LATESSA, Mme GRISON.

7 voix Pour par mandat : M. AAD, (donne pouvoir à Mme ROUX), Mme KAOUES (donne pouvoir à Mme OLLIVIER), Mme MILLÉRIOUX (donne pouvoir à M. LHONNEUR), M. SANSU (donne pouvoir à M. MICHOUX), Mme SOCHARD (donne pouvoir à Mme MION), Mme CHANGEUX donne pouvoir à M. GODARD), M. PERRINET (donne pouvoir à M. LATESSA).

1 absent : M. KALKIN

DEL24/54 – PATRIMOINE – ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION À L'ASSOCIATION LES AMIS DU MUSÉE DE VIERZON

Rapporteur : Franck MICHOUX

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, a décidé :

- d'attribuer une subvention de 1 500 € à l'association Les Amis du Musée de Vierzon,
- d'autoriser la Maire ou l'Adjoint au Maire délégué à signer ladite convention,
- d'imputer la dépense au budget 2024, article 65748, sous-fonction 024.

ADOPTÉ PAR :

27 voix Pour : M. BERNAGOUT, Mme CHAUVET , Mme DADSI, M. DRIF, M. DUMON, M. DUPIN, M. FOURNIÉ, Mme GAUCHER, M. JACQUET, M. KIM, M. LHONNEUR, M. MICHOUX, Mme MION, Mme MORÈVE, M. MOUAMIR, Mme OLLIVIER, Mme PIÉTU-AGEORGES, Mme RENARD, M. RENÉ, Mme ROUX, Mme RUIVO , Mme TAIRET, M. BERNARD, M. DESNOUES, M. GODARD, M. LATESSA, Mme GRISON.

7 voix Pour par mandat : M. AAD, (donne pouvoir à Mme ROUX), Mme KAOUES (donne pouvoir à Mme OLLIVIER), Mme MILLÉRIOUX (donne pouvoir à M. LHONNEUR), M. SANSU (donne pouvoir à M. MICHOUX), Mme SOCHARD (donne pouvoir à Mme MION), Mme CHANGEUX donne pouvoir à M. GODARD), M. PERRINET (donne pouvoir à M. LATESSA).

1 absent : M. KALKIN

DEL24/55 – PATRIMOINE – ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT À L'ASSOCIATION MÉMOIRE INDUSTRIELLE ET AGRICOLE DU PAYS DE VIERZON

Rapporteur : Franck MICHOUX

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, a décidé :

- d'attribuer une subvention de fonctionnement de 1 200€ à l'association Mémoire Industrielle et Agricole du Pays de Vierzon,
- d'approuver la convention passée entre la ville de Vierzon et l'association Mémoire Industrielle et Agricole du Pays de Vierzon,
- d'autoriser le Maire ou l'adjoint au Maire délégué à signer ladite convention,
- d'imputer la dépense au budget 2024 article 65748, sous-fonction 312.

ADOPTÉ PAR :

27 voix Pour : M. BERNAGOUT, Mme CHAUVET , Mme DADSI, M. DRIF, M. DUMON, M. DUPIN, M. FOURNIÉ, Mme GAUCHER, M. JACQUET, M. KIM, M. LHONNEUR, M. MICHOUX, Mme MION, Mme MORÈVE, M. MOUAMIR, Mme OLLIVIER, Mme PIÉTU-AGEORGES, Mme RENARD, M. RENÉ, Mme ROUX, Mme RUIVO , Mme TAIRET, M. BERNARD, M. DESNOUES, M. GODARD, M. LATESSA, Mme GRISON.

7 voix Pour par mandat : M. AAD, (donne pouvoir à Mme ROUX), Mme KAOUES (donne pouvoir à Mme OLLIVIER), Mme MILLÉRIOUX (donne pouvoir à M. LHONNEUR), M. SANSU (donne pouvoir à M. MICHOUX), Mme SOCHARD (donne pouvoir à Mme MION), Mme CHANGEUX donne pouvoir à M. GODARD), M. PERRINET (donne pouvoir à M. LATESSA).

1 absent : M. KALKIN

DEL24/56 – CULTURE – THÉÂTRE MAC-NAB - TARIFICATION

Rapporteur : Mélanie CHAUVET

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, a décidé :

- d'approuver la grille tarifaire ci-dessous :

Tarif	Tarif Normal	Tarif Réduit Groupes de 10 personnes et + et structures associés*	Tarif Réduit Titulaires de la carte de réduction 20 € et 35 €	Tarif Réduit Titulaires de la carte de réduction à 5 €	Tarif Réduit Enfant – 12 ans	Tarif lycéens et collèges
A	50 €		35 €			
B	45 €		30 €			
C	40 €	36 €	31 €	28 €	20 €	
D	36 €	31 €	30 €	24 €	15 €	
E	32 €	28 €	26 €	20 €	12 €	12 €
F	27 €	23 €	21 €	15 €	10 €	10 €
G	20 €	17 €	14 €	10 €	8 €	8 €
H	15 €	12 €	10 €	5 €	5 €	6 €
I	10 €	7 €	7 €	5 €	3 €	5 €

- d'appliquer le tarif réduit aux personnes et groupes suivants :

– **les abonnés et adhérents des structures associées concernés** :

Maison de la Culture de Bourges, Les bains Douches à Lignières, Equinoxe à Châteauroux, La Halle aux Grains à Blois, Centre Albert Camus à Issoudun, titulaires Pass Crédit Agricole et la CNAS excepté les tarifs A, B et C.

– **Lycées et collèges** : les établissements scolaires qui organisent hors temps scolaire la venue d'un groupe de 10 élèves au moins ainsi qu'à l'enseignant accompagnant.

– **Yep's bons plans** : le jeune inscrit au dispositif offert par la Région sur proposition du Théâtre Mac Nab bénéficiera du tarif de 7 €.

– **Tarif découverte** : simultanément à l'achat d'une place de spectacle, il sera possible de bénéficier d'un tarif découverte à 5 € sur les spectacles portant la mention « tarif découverte ».

- de fixer les tarifs particuliers ainsi :

→ **Carte de réduction : prix de vente**

- 20 € par personne habitant Vierzon et la Communauté de communes Vierzon-Sologne-Berry ainsi que les non Vierzonnais réglant un impôt local à Vierzon (hors taxes d'ordures ménagères).
- 35 € par personne habitant hors Vierzon et hors Communauté de communes.
- 5 € par chômeur, étudiants – 26 ans, RSA et emplois aidés.

→ **Tarifs spéciaux**

Pour les spectacles « jeune public » un tarif de 5 € est proposé pour les adultes et un tarif à 3 € pour les enfants de moins de 12 ans.

→ **Tarifs écoles primaires**

Des spectacles scolaires sont proposés aux élèves des écoles primaires, en matinée, durant le temps scolaire moyennant un tarif unique de 2,50 € par élève et représentation, gratuité pour les accompagnants.

→ **Élèves du Conservatoire de Vierzon**

Sur présentation de justificatif, les élèves du conservatoire bénéficieront, chaque trimestre pour 1 concert à tarif normal 10 €, du tarif suivant :

- élève adulte : 5 €
- élève de 12 à 26 ans : 3 €
- élève de – 12 ans : gratuité

→ **Tarif médiation**

Les associations conventionnées avec la ville de Vierzon concernant une action de médiation culturelle, pourront bénéficier d'un tarif de 3 € pour les bénéficiaires et le tarif plein lié au spectacle sélectionné pour les accompagnants, suivant les accords définis dans les conventions qui les lient au théâtre.

→ **Tarifs gratuits**

Certains spectacles marquant la volonté de défendre les droits culturels, seront proposés dans l'espace scénique de la Pergola du théâtre Mac-Nab ou sur la grande scène selon la jauge, gratuitement, dans la limite des places disponibles, avec un titre d'entrée obligatoire à retirer à la billetterie du théâtre.

→ **Tarifification spécifique dans le cadre des mises à disposition du théâtre et/ou de la billetterie contractuellement :**

une tarification spécifique liée à la structure pour laquelle le théâtre est mis à disposition sera établie en fonction des spécificités établies dans les conventions,

- d'appliquer les nouveaux tarifs à compter du 1er septembre 2024.

ADOPTÉ PAR :

27 voix Pour : M. BERNAGOUT, Mme CHAUVET , Mme DADSI, M. DRIF, M. DUMON, M. DUPIN, M. FOURNIÉ, Mme GAUCHER, M. JACQUET, M. KIM, M. LHONNEUR, M. MICHOUX, Mme MION, Mme MORÈVE, M. MOUAMIR, Mme OLLIVIER, Mme PIÉTU-AGEORGES, Mme RENARD, M. RENÉ, Mme ROUX, Mme RUIVO , Mme TAIRET, M. BERNARD, M. DESNOUES, M. GODARD, M. LATESSA, Mme GRISON.

7 voix Pour par mandat : M. AAD, (donne pouvoir à Mme ROUX), Mme KAOUES (donne pouvoir à Mme OLLIVIER), Mme MILLÉRIOUX (donne pouvoir à M. LHONNEUR), M. SANSU (donne pouvoir à M. MICHOUX), Mme SOCHARD (donne pouvoir à Mme MION), Mme CHANGEUX donne pouvoir à M. GODARD), M. PERRINET (donne pouvoir à M. LATESSA).

1 absent : M. KALKIN

DEL24/57 – CULTURE – THÉÂTRE MAC-NAB – TARIFICATION DES ATELIERS THÉÂTRE

Rapporteur : Mélanie CHAUVET

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, a décidé :

- d'abroger la délibération n°DEL22/82 du Conseil municipal en date du 5 octobre 2022,
- de fixer le tarif de l'atelier théâtre à 180 euros l'année, montant qui peut être payé en trois échéances trimestrielle (60 euros) ou en une seule fois en début d'année scolaire. Le remboursement éventuel en cas d'abandon interviendra uniquement sur les trimestres non effectués. Tout trimestre commencé restant dû,
- d'appliquer le tarif à compter du 1er septembre 2024.

ADOPTÉ PAR :

27 voix Pour : M. BERNAGOUT, Mme CHAUVET , Mme DADSI, M. DRIF, M. DUMON, M. DUPIN, M. FOURNIÉ, Mme GAUCHER, M. JACQUET, M. KIM, M. LHONNEUR, M. MICHOUX, Mme MION, Mme MORÈVE, M. MOUAMIR, Mme OLLIVIER, Mme PIÉTU-AGEORGES, Mme RENARD, M. RENÉ, Mme ROUX, Mme RUIVO , Mme TAIRET, M. BERNARD, M. DESNOUES, M. GODARD, M. LATESSA, Mme GRISON.

7 voix Pour par mandat : M. AAD, (donne pouvoir à Mme ROUX), Mme KAOUES (donne pouvoir à Mme OLLIVIER), Mme MILLÉRIOUX (donne pouvoir à M. LHONNEUR), M. SANSU (donne pouvoir à M. MICHOUX), Mme SOCHARD (donne pouvoir à Mme MION), Mme CHANGEUX donne pouvoir à M. GODARD), M. PERRINET (donne pouvoir à M. LATESSA).

1 absent : M. KALKIN

DEL24/58 – CULTURE – ATELIER ARTS PLASTIQUES – TARIFICATION

Rapporteur : Mélanie CHAUVET

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, a décidé :

- d'appliquer l'ensemble des tarifs forfaitaires annuels sus-mentionnés à compter du 1^{er} septembre 2024,
- de fixer le tarif d'intervention de l'enseignante comme suit :
 - 30,00 € l'heure d'intervention de l'enseignante artistique dans le cadre d'une convention pédagogique,
- de payer les frais de scolarité en une échéance annuelle à la rentrée scolaire ou en trois échéances trimestrielles. Le remboursement éventuel en cas d'abandon interviendra uniquement sur les trimestres non effectués. Tout trimestre commencé restant dû.

ADOPTÉ PAR :

27 voix Pour : M. BERNAGOUT, Mme CHAUVET , Mme DADSI, M. DRIF, M. DUMON, M. DUPIN, M. FOURNIÉ, Mme GAUCHER, M. JACQUET, M. KIM, M. LHONNEUR, M. MICHOUX, Mme MION, Mme MORÈVE, M. MOUAMIR, Mme OLLIVIER, Mme PIÉTU-AGEORGES, Mme RENARD, M. RENÉ, Mme ROUX, Mme RUIVO , Mme TAIRET, M. BERNARD, M. DESNOUES, M. GODARD, M. LATESSA, Mme GRISON.

7 voix Pour par mandat : M. AAD, (donne pouvoir à Mme ROUX), Mme KAOUES (donne pouvoir à Mme OLLIVIER), Mme MILLÉRIOUX (donne pouvoir à M. LHONNEUR), M. SANSU (donne pouvoir à M. MICHOUX), Mme SOCHARD (donne pouvoir à Mme MION), Mme CHANGEUX donne pouvoir à M. GODARD), M. PERRINET (donne pouvoir à M. LATESSA).

1 absent : M. KALKIN

DEL24/59 – CULTURE – CONSERVATOIRE DE MUSIQUE À RAYONNEMENT INTERCOMMUNAL – MODIFICATION DES TARIFS À COMPTER DE SEPTEMBRE 2024

Rapporteur : Mélanie CHAUVET

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, a décidé :

- d'abroger la délibération n°19/152 du Conseil municipal en date du 27 juin 2019,
- d'approuver les tarifs comme suit :

VIERZONNAIS OU NON VIERZONNAIS PAYANT UN IMPÔT LOCAL À VIERZON	Tranches	Q.F	Éveil musical	Cursus d'études avec pratique instrumentale		Pratique à partir d'un 2 ^{ème} instrument -tarif par instrument-	Cursus d'études sans pratique instrumentale -Forfait annuel-
				Élèves de -25 ans	Élèves de + 25 ans		
	1	0 à 210	34,00 €	44,00 €	65,00 €	25,00 €	34,00 €
	2	211 à 270	35,00 €	45,00 €	67,00 €	30,00 €	35,00 €
	3	271 à 350	42,00 €	60,00 €	97,00 €	32,00 €	50,00 €
	4	351 à 401	43,00 €	61,00 €	99,00 €	36,00 €	51,00 €
	5	402 à 570	53,00 €	79,00 €	132,00 €	38,00 €	67,00 €
	6	571 à 620	66,00 €	103,00 €	178,00 €	47,00 €	90,00 €
	7	621 à 820	69,00 €	107,00 €	181,00 €	53,00 €	91,00 €
	8	821 à 920	77,00 €	123,00 €	214,00 €	59,00 €	108,00 €
	9	921 à 971	86,00 €	140,00 €	247,00 €	74,00 €	124,00 €
	10	972 à 1300	95,00 €	158,00 €	285,00 €	88,00 €	143,00 €
11	À partir de 1301	117,00 €	202,00 €	372,00 €	93,00 €	187,00 €	
Hors Vierzon			173,00 €	287,00 €	517,00 €	121,00 €	258,00 €

→ Un tarif dégressif familial (parents/enfants) pour les Vierzonnais et non Vierzonnais payant un impôt local à Vierzon applicable comme suit : 10 % pour deux membres et plus d'une même famille,

→ Une réduction de 80 % est accordée à tous les musiciens appartenant à l'Orchestre d'Harmonie de la Ville de Vierzon (Vierzonnais ou non Vierzonnais) et qui souhaitent se perfectionner en suivant les cours dispensés par le conservatoire. En contrepartie, ils sont astreints à participer aux cérémonies officielles, concerts et animations réalisés par l'Orchestre d'Harmonie pour la ville de Vierzon en fonction d'un calendrier défini annuellement. En cas de défaillance à l'ensemble de ces prestations, l'intéressé, sur notification conjointe du Président de l'Orchestre d'Harmonie et de la Directrice du conservatoire, se verra appliquer le tarif correspondant à sa situation,

- de fixer les frais de location d'instruments comme suit :

Location annuelle (payable en une seule fois)			
		1^{ère} et 2^{ème} année	Année supplémentaire
De la tranche 1 à 4	0 à 401	30,00 €	45,00 €
De la tranche 5 à 7	402 à 820	44,00 €	60,00 €
De la tranche 8 à 9	821 à 971	55,00 €	71,00 €
Tranche 10	972 à 1300	66,00 €	82,00 €
Tranche 11	à partir de 1301	84,00 €	107,00 €
Élèves non Vierzonnais		167,00 €	219,00 €
Location ponctuelle (payable en une seule fois)			
		Entre un mois et un trimestre	Plus d'un trimestre
Pour les Vierzonnais ou non Vierzonnais payant un impôt		33,00 €	38,00 €
Hors Vierzon		55,00 €	58,00 €
Caution pour location d'instrument		70,00 €	

→ **Pour les locations** : une réduction de 50 % pour les Vierzonnais et non Vierzonnais payant un impôt local à Vierzon est appliquée à partir du 2nd enfant.

- de fixer les tarifs d'intervention des enseignants comme suit :

- 30,00 € l'heure d'intervention d'un enseignant artistique dans le cadre d'une convention pédagogique.

- d'approuver les modalités suivantes :

→ les non-Vierzonnais réglant un impôt local à Vierzon, et les lycéens internes ou en formation professionnelle dans l'un des établissements scolaires de la ville de Vierzon, sont considérés comme Vierzonnais (sur présentation d'un justificatif), étant précisé qu'en cas de déménagement hors de Vierzon, la tarification vierzonnaise reste appliquée pour l'année scolaire en cours,

→ le tarif instauré pour les frais et droits de photocopies de partitions est inclus dans les frais de scolarité, afin de prendre en compte la suppression de l'aide de la SEAM, car la Ville a souscrit une convention à la Société des Éditeurs et Auteurs de Musique (SEAM) régularisant sur le plan de la légalité la reprographie de partitions à usage pédagogique pour la pratique vocale et instrumentale,

→ il est possible de payer les frais de scolarité jusqu'à 10 mensualités de septembre à juin, ou en une seule fois en début d'année scolaire, à l'appréciation des usagers, sachant qu'aucun remboursement ne pourra être fait en cas d'abandon en cours d'année,

→ la pratique d'un instrument supplémentaire donne toujours lieu à une facturation quelque soit le nombre d'instruments pratiqués

- d'appliquer l'ensemble de ces tarifs forfaitaires annuels à compter de du 1er septembre 2024.

ADOPTÉ PAR :

27 voix Pour : M. BERNAGOUT, Mme CHAUVET , Mme DADSI, M. DRIF, M. DUMON, M. DUPIN, M. FOURNIÉ, Mme GAUCHER, M. JACQUET, M. KIM, M. LHONNEUR, M. MICHOUX, Mme MION, Mme MORÈVE, M. MOUAMIR, Mme OLLIVIER, Mme PIÉTU-AGEORGES, Mme RENARD, M. RENÉ, Mme ROUX, Mme RUIVO , Mme TAIRET, M. BERNARD, M. DESNOUES, M. GODARD, M. LATESSA, Mme GRISON.

7 voix Pour par mandat : M. AAD, (donne pouvoir à Mme ROUX), Mme KAOUES (donne pouvoir à Mme OLLIVIER), Mme MILLÉRIOUX (donne pouvoir à M. LHONNEUR), M. SANSU (donne pouvoir à M. MICHOUX), Mme SOCHARD (donne pouvoir à Mme MION), Mme CHANGEUX donne pouvoir à M. GODARD), M. PERRINET (donne pouvoir à M. LATESSA).

1 absent : M. KALKIN

DEL24/60 – CULTURE – STUDIO NOT'ÎLE – MODIFICATION DES TARIFS À COMPTER DE SEPTEMBRE 2024

Rapporteur : Mélanie CHAUVET

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, a décidé :

- d'abroger la délibération n°14/216 du Conseil municipal en date du 26 juin 2014,
- d'approuver les tarifs comme suit :
 - de maintenir les tarifs des adhésions individuelles (5 €) et personnes morales (10 €),
 - de maintenir le fait que l'adhésion individuelle au Not'Île donne accès à un tarif préférentiel pour les concerts organisés par la structure,
 - de supprimer les tarifs de location de clavier, guitare et travail sur bande,
- de fixer les tarifs des activités comme suit :

Activités	Vierzon	Hors Vierzon
Ateliers musicaux	2,50 €	4,00 €
Studio de répétition	5,00 €	7,00 €
Enregistrement studio à la journée	90,00 €	125,00 €
Enregistrement studio à l'heure	9,50 €	15,50 €
Master classe à la journée	28,00 €	28,00 €
Location de sono	60,00 €	75,00 €
Cauton de location	450,00 €	450,00 €

- d'appliquer l'ensemble de ces tarifs à compter du 1^{er} septembre 2024.

ADOPTÉ PAR :

27 voix Pour : M. BERNAGOUT, Mme CHAUVET, Mme DADSI, M. DRIF, M. DUMON, M. DUPIN, M. FOURNIÉ, Mme GAUCHER, M. JACQUET, M. KIM, M. LHONNEUR, M. MICHOUX, Mme MION, Mme MOREÈVE, M. MOUAMIR, Mme OLLIVIER, Mme PIÉTU-AGEORGES, Mme RENARD, M. RENÉ, Mme ROUX, Mme RUIVO, Mme TAIRET, M. BERNARD, M. DESNOUES, M. GODARD, M. LATESSA, Mme GRISON.

7 voix Pour par mandat : M. AAD, (donne pouvoir à Mme ROUX), Mme KAQUES (donne pouvoir à Mme OLLIVIER), Mme MILLÉRIOUX (donne pouvoir à M. LHONNEUR), M. SANSU (donne pouvoir à M. MICHOUX), Mme SOCHARD (donne pouvoir à Mme MION), Mme CHANGEUX donne pouvoir à M. GODARD), M. PERRINET (donne pouvoir à M. LATESSA).

1 absent : M. KALKIN

DEL24/61 – CULTURE – CONVENTION DE RÉSIDENCE AVEC L'ASSOCIATION MIKROKOSMOS

Rapporteur : Mélanie CHAUVET

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, a décidé :

- d'approuver la convention de résidence passée entre la Ville et l'association Mikrokosmos et les actes afférents,
- d'autoriser le Maire ou l'adjointe au Maire délégué à signer ladite convention,
- d'attribuer une aide financière d'un montant de 5 000 euros pour l'année 2024 au titre de cette convention,
- d'imputer les dépenses correspondantes au budget primitif 2024.

ADOPTÉ PAR :

27 voix Pour : M. BERNAGOUT, Mme CHAUVET , Mme DADSI, M. DRIF, M. DUMON, M. DUPIN, M. FOURNIÉ, Mme GAUCHER, M. JACQUET, M. KIM, M. LHONNEUR, M. MICHOUX, Mme MION, Mme MORÈVE, M. MOUAMIR, Mme OLLIVIER, Mme PIÉTU-AGEORGES, Mme RENARD, M. RENÉ, Mme ROUX, Mme RUIVO , Mme TAIRET, M. BERNARD, M. DESNOUES, M. GODARD, M. LATESSA, Mme GRISON.

7 voix Pour par mandat : M. AAD, (donne pouvoir à Mme ROUX), Mme KAOUES (donne pouvoir à Mme OLLIVIER), Mme MILLÉRIOUX (donne pouvoir à M. LHONNEUR), M. SANSU (donne pouvoir à M. MICHOUX), Mme SOCHARD (donne pouvoir à Mme MION), Mme CHANGEUX donne pouvoir à M. GODARD), M. PERRINET (donne pouvoir à M. LATESSA).

1 absent : M. KALKIN

DEL24/62 – AFFAIRES SCOLAIRES – AFFILIATION AUX FRANCAS DU CHER AU TITRE DE L'ANNÉE 2024 – RENOUELEMENT DE L'ADHÉSION ANNUELLE

Rapporteur : Toufik DRIF

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, a décidé :

- d'approuver le montant de l'adhésion annuelle fixée par l'association portant son montant à 2 920 € au titre de l'année 2024,
- de verser pour 2024, au titre de son adhésion annuelle collective, la somme correspondante,
- d'imputer les dépenses correspondantes dans le cadre des crédits ouverts au budget principal.

ADOPTÉ PAR :

27 voix Pour : M. BERNAGOUT, Mme CHAUVET , Mme DADSI, M. DRIF, M. DUMON, M. DUPIN, M. FOURNIÉ, Mme GAUCHER, M. JACQUET, M. KIM, M. LHONNEUR, M. MICHOUX, Mme MION, Mme MORÈVE, M. MOUAMIR, Mme OLLIVIER, Mme PIÉTU-AGEORGES, Mme RENARD, M. RENÉ, Mme ROUX, Mme RUIVO , Mme TAIRET, M. BERNARD, M. DESNOUES, M. GODARD, M. LATESSA, Mme GRISON.

7 voix Pour par mandat : M. AAD, (donne pouvoir à Mme ROUX), Mme KAOUES (donne pouvoir à Mme OLLIVIER), Mme MILLÉRIOUX (donne pouvoir à M. LHONNEUR), M. SANSU (donne pouvoir à M. MICHOUX), Mme SOCHARD (donne pouvoir à Mme MION), Mme CHANGEUX donne pouvoir à M. GODARD), M. PERRINET (donne pouvoir à M. LATESSA).

1 absent : M. KALKIN

DEL24/63 – AFFAIRES SCOLAIRES – RYTHMES SCOLAIRES – PROJET ÉDUCATIF DU TERRITOIRE (PedT) – PLAN MERCREDI POUR LA PÉRIODE 2024-2027

Rapporteur : Toufik DRIF

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, a décidé :

- d'adopter les principes d'organisation de la semaine scolaire applicable à compter de septembre 2024 dans les conditions,
- de reconduire un Projet Éducatif du Territoire (PedT) – plan mercredi pour la période 2024-2027,
- d'autoriser le Maire, ou l'adjoint au Maire délégué, à signer, le cas échéant, la dite convention ainsi que tous les documents y afférents.

ADOPTÉ PAR :

27 voix Pour : M. BERNAGOUT, Mme CHAUVET , Mme DADSI, M. DRIF, M. DUMON, M. DUPIN, M. FOURNIÉ, Mme GAUCHER, M. JACQUET, M. KIM, M. LHONNEUR, M. MICHOUX, Mme MION, Mme MORÈVE, M. MOUAMIR, Mme OLLIVIER, Mme PIÉTU-AGEORGES, Mme RENARD, M. RENÉ, Mme ROUX, Mme RUIVO , Mme TAIRET, M. BERNARD, M. DESNOUES, M. GODARD, M. LATESSA, Mme GRISON.

7 voix Pour par mandat : M. AAD, (donne pouvoir à Mme ROUX), Mme KAOUES (donne pouvoir à Mme OLLIVIER), Mme MILLÉRIOUX (donne pouvoir à M. LHONNEUR), M. SANSU (donne pouvoir à M. MICHOUX), Mme SOCHARD (donne pouvoir à Mme MION), Mme CHANGEUX donne pouvoir à M. GODARD), M. PERRINET (donne pouvoir à M. LATESSA).

1 absent : M. KALKIN

DEL24/64 – ENFANCE – PROJET DE FONCTIONNEMENT DU RELAIS PETIT ENFANCE – CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE FINANCEMENT AVEC LA CAF DU CHER AU TITRE DE LA PÉRIODE 2024-2027

Rapporteur : Toufik DRIF

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, a décidé :

- d'autoriser la Maire, ou l'adjoint au Maire délégué, à signer, le cas échéant, la dite convention ainsi que tous les documents y afférents.

ADOPTÉ PAR :

27 voix Pour : M. BERNAGOUT, Mme CHAUVET , Mme DADSI, M. DRIF, M. DUMON, M. DUPIN, M. FOURNIÉ, Mme GAUCHER, M. JACQUET, M. KIM, M. LHONNEUR, M. MICHOUX, Mme MION, Mme MORÈVE, M. MOUAMIR, Mme OLLIVIER, Mme PIÉTU-AGEORGES, Mme RENARD, M. RENÉ, Mme ROUX, Mme RUIVO , Mme TAIRET, M. BERNARD, M. DESNOUES, M. GODARD, M. LATESSA, Mme GRISON.

7 voix Pour par mandat : M. AAD, (donne pouvoir à Mme ROUX), Mme KAOUES (donne pouvoir à Mme OLLIVIER), Mme MILLÉRIOUX (donne pouvoir à M. LHONNEUR), M. SANSU (donne pouvoir à M. MICHOUX), Mme SOCHARD (donne pouvoir à Mme MION), Mme CHANGEUX donne pouvoir à M. GODARD), M. PERRINET (donne pouvoir à M. LATESSA).

1 absent : M. KALKIN

DEL24/65 – ENFANCE – DEMANDE DE SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT ET D'INVESTISSEMENT AUPRÈS DE LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES DU CHER DANS LE CADRE DE L'APPEL À PROJET " FONDS PUBLICS ET TERRITOIRES " AU TITRE DE L'ANNÉE 2024

Rapporteur : Toufik DRIF

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, a décidé :

- de solliciter les subventions auprès de la CAF du Cher, au titre de l'année 2024, conformément aux descriptifs des projets,
- de permettre au Maire ou l'Adjointe au Maire, de signer tout acte y afférent,
- d'imputer les recettes correspondantes dans le cadre des crédits ouverts au budget principal.

ADOPTÉ PAR :

27 voix Pour : M. BERNAGOUT, Mme CHAUVET , Mme DADSI, M. DRIF, M. DUMON, M. DUPIN, M. FOURNIÉ, Mme GAUCHER, M. JACQUET, M. KIM, M. LHONNEUR, M. MICHOUX, Mme MION, Mme MORÈVE, M. MOUAMIR, Mme OLLIVIER, Mme PIÉTU-AGEORGES, Mme RENARD, M. RENÉ, Mme ROUX, Mme RUIVO , Mme TAIRET, M. BERNARD, M. DESNOUES, M. GODARD, M. LATESSA, Mme GRISON.

7 voix Pour par mandat : M. AAD, (donne pouvoir à Mme ROUX), Mme KAQUES (donne pouvoir à Mme OLLIVIER), Mme MILLÉRIOUX (donne pouvoir à M. LHONNEUR), M. SANSU (donne pouvoir à M. MICHOUX), Mme SOCHARD (donne pouvoir à Mme MION), Mme CHANGEUX donne pouvoir à M. GODARD), M. PERRINET (donne pouvoir à M. LATESSA).

1 absent : M. KALKIN

DEL24/66 – ASSOCIATIONS – ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT À DIVERSES ASSOCIATIONS

Rapporteur : Toufik DRIF

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, a décidé :

- de verser une subvention de fonctionnement aux associations suivantes :
 - 6 000 € à Puzzle Centre
 - 5 000 € à l'Amicale du personnel communal
 - 3 000 € au comité des Fêtes de Vierzon
 - 2 000 € au Comité Miss Berry
 - 2 000 € à Baldébo
 - 1 500 € à H.F.S. Play Jeux Vidéo
 - 1 200 € à Ciné Rencontres
 - 760 € à Vent de Folie

600 € à la Chorale Marcel BALICHON
500 € au Rail Club Vierzonnais
400 € à la 512 ème Section des Médailleurs militaires de Vierzon
400 € à l' U.F.A.C
350 € aux Créateurs du Bien-être
300 € aux Visiteurs de malades en établissements hospitaliers (V.M.E.H.)
200 € à Envie de Qi Gong
150 € à CIF du Cher - Camping club international de France

- d'imputer les dépenses d'un montant total de 24 360 € sur les crédits ouverts au budget 2024 article 6574.

ADOPTÉ PAR :

27 voix Pour : M. BERNAGOUT, Mme CHAUVET , Mme DADSI, M. DRIF, M. DUMON, M. DUPIN, M. FOURNIÉ, Mme GAUCHER, M. JACQUET, M. KIM, M. LHONNEUR, M. MICHOUX, Mme MION, Mme MORÈVE, M. MOUAMIR, Mme OLLIVIER, Mme PIÉTU-AGEORGES, Mme RENARD, M. RENÉ, Mme ROUX, Mme RUIVO , Mme TAIRET, M. BERNARD, M. DESNOUES, M. GODARD, M. LATESSA, Mme GRISON.

7 voix Pour par mandat : M. AAD, (donne pouvoir à Mme ROUX), Mme KAOUES (donne pouvoir à Mme OLLIVIER), Mme MILLÉRIOUX (donne pouvoir à M. LHONNEUR), M. SANSU (donne pouvoir à M. MICHOUX), Mme SOCHARD (donne pouvoir à Mme MION), Mme CHANGEUX donne pouvoir à M. GODARD), M. PERRINET (donne pouvoir à M. LATESSA).

1 absent : M. KALKIN

DEL24/67 – RESSOURCES HUMAINES – PERSONNEL TERRITORIAL – MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Rapporteur : Solange MION

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, a décidé :

- de modifier le tableau des effectifs.

ADOPTÉ PAR :

27 voix Pour : M. BERNAGOUT, Mme CHAUVET , Mme DADSI, M. DRIF, M. DUMON, M. DUPIN, M. FOURNIÉ, Mme GAUCHER, M. JACQUET, M. KIM, M. LHONNEUR, M. MICHOUX, Mme MION, Mme MORÈVE, M. MOUAMIR, Mme OLLIVIER, Mme PIÉTU-AGEORGES, Mme RENARD, M. RENÉ, Mme ROUX, Mme RUIVO , Mme TAIRET, M. BERNARD, M. DESNOUES, M. GODARD, M. LATESSA, Mme GRISON.

7 voix Pour par mandat : M. AAD, (donne pouvoir à Mme ROUX), Mme KAOUES (donne pouvoir à Mme OLLIVIER), Mme MILLÉRIOUX (donne pouvoir à M. LHONNEUR), M. SANSU (donne pouvoir à M. MICHOUX), Mme SOCHARD (donne pouvoir à Mme MION), Mme CHANGEUX donne pouvoir à M. GODARD), M. PERRINET (donne pouvoir à M. LATESSA).

1 absent : M. KALKIN

DEL24/68 – RESSOURCES HUMAINES – CONVENTION DE MISE À DISPOSITION DE PERSONNEL AU GIP CENTRE DE SANTÉ

Rapporteur : Solange MION

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, a décidé :

- d'approuver la convention de mise à disposition de Madame Virginie POUPAT pour le GIP Centre de santé pour une durée de trois ans à compter du 16 avril 2024,
- d'autoriser l'Adjointe à la Maire déléguée à signer la convention et tous documents se rapportant à ce dossier.

ADOPTÉ PAR :

27 voix Pour : M. BERNAGOUT, Mme CHAUVET , Mme DADSI, M. DRIF, M. DUMON, M. DUPIN, M. FOURNIÉ, Mme GAUCHER, M. JACQUET, M. KIM, M. LHONNEUR, M. MICHOUX, Mme MION, Mme MOREVE, M. MOUAMIR, Mme OLLIVIER, Mme PIÉTU-AGEORGES, Mme RENARD, M. RENÉ, Mme ROUX, Mme RUIVO , Mme TAIRET, M. BERNARD, M. DESNOUES, M. GODARD, M. LATESSA, Mme GRISON.

7 voix Pour par mandat : M. AAD, (donne pouvoir à Mme ROUX), Mme KAOUES (donne pouvoir à Mme OLLIVIER), Mme MILLÉRIOUX (donne pouvoir à M. LHONNEUR), M. SANSU (donne pouvoir à M. MICHOUX), Mme SOCHARD (donne pouvoir à Mme MION), Mme CHANGEUX donne pouvoir à M. GODARD), M. PERRINET (donne pouvoir à M. LATESSA).

1 absent : M. KALKIN

DEL24/69 – SPORTS – PISCINE CHARLES MOREIRA – FIXATION DES TARIFS

Rapporteur : Wendelin KIM

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, a décidé :

- d'adopter les tarifs suivants à compter du 1^{er} septembre 2024 :

<i>Entrées unitaires</i>	<i>Vierzon et Communauté de Communes</i>	<i>Hors CdC</i>
Enfant moins de 3 ans	0,00 €	0,00 €
- 18 ans, étudiants et demandeurs d'emploi	2,00 €	2,00 €
Adulte	3,50 €	3,50 €
Famille (2 adultes et 1 enfant)	7,00 €	7,00 €
Enfant supplémentaire (famille)	1,50 €	1,50 €
Sauna, adulte	8,00 €	8,00 €
Jacuzzi, (monnayeur, entrée non incluse)	2,00 €	2,00 €
1 séance gym aquatique à partir de 18 ans	7,00 €	9,00 €
1 séance aquaphobie, adulte	7,00 €	9,00 €
1 séance bébé à l'heure du bain 1 enfant et 2 adultes,	7,00 €	9,00 €
1 séance créneau handicap	7,00 €	9,00 €
1 séance Aquabike – Vel'eau, adulte (30 min) 1h, sans MNS (location, entrée non incluse)	7,50 €	10,00 €
<i>Abonnement sur présentation d'une pièce justificative</i>	<i>Vierzon et Communauté de Communes</i>	<i>Hors CdC</i>
1er achat de carte magnétique nominative	0,00 €	0,00 €
Rachat carte magnétique nominative en cas de perte et vol	5,00 €	10,00 €
Carte 10 entrées enfant de - 18 ans, étudiants et demandeurs d'emploi	15,00 €	19,50 €
Carte 10 entrées, adulte	24,00 €	32,50 €
Carte 10 séances Gym aquatique, adulte	53,00 €	70,00 €
Carte 10 séances Aquaphobie, adulte	53,00 €	70,00 €
Carte 10 séances Bébé à l'heure du bain (1 enfant, 2 adultes)	53,00 €	70,00 €
Carte 10 séances handicap	53,00 €	70,00 €
Carte 10 Sauna, adulte	58,00 €	74,00 €
Ecole Municipale de Natation (année)	84,00 €	180,00 €
Aquabike – X Vel'eau 1er et 3è trimestre, adulte	90,00 €	140,00 €
Aquabike – X Vel'eau 2è trimestre, adulte	70,00 €	110,00 €
<i>Scolaires et associations</i>	<i>Vierzon et Communauté de Communes</i>	<i>Hors CdC</i>
Scolaires des communes extérieures à Vierzon 1 heure, 30 enfants	55,00 €	70,00 €
Location de la ligne d'eau ou petit bain	11,00 €	18,00 €

Présence d'1 MNS supplémentaire en enseignement	35,00 €	50,00 €
---	---------	---------

- de décider que les abonnements et activités au trimestre sont fermes et non remboursables, sauf décision expresse de la collectivité sur la base de justificatifs médicaux,
- de décider que l'abonnement à l'école municipale de natation est ferme et non remboursable. Les familles qui souhaitent se désinscrire ne peuvent suspendre leur participation qu'au terme de la première échéance et ne pas payer les échéances suivantes. Au delà de la première échéance, le paiement sera dû même en cas de non fréquentation des séances,
- de décider que toutes les associations sportives de Vierzon ont droit à une séance collective gratuite par an,
- de décider d'une séance gratuite hebdomadaire d'une heure pour les pompiers, les gendarmes et la police nationale.

ADOPTÉ PAR :

27 voix Pour : M. BERNAGOUT, Mme CHAUVET , Mme DADSI, M. DRIF, M. DUMON, M. DUPIN, M. FOURNIÉ, Mme GAUCHER, M. JACQUET, M. KIM, M. LHONNEUR, M. MICHOUX, Mme MION, Mme MORÈVE, M. MOUAMIR, Mme OLLIVIER, Mme PIÉTU-AGEORGES, Mme RENARD, M. RENÉ, Mme ROUX, Mme RUIVO , Mme TAIRET, M. BERNARD, M. DESNOUES, M. GODARD, M. LATESSA, Mme GRISON.

7 voix Pour par mandat : M. AAD, (donne pouvoir à Mme ROUX), Mme KAOUES (donne pouvoir à Mme OLLIVIER), Mme MILLÉRIOUX (donne pouvoir à M. LHONNEUR), M. SANSU (donne pouvoir à M. MICHOUX), Mme SOCHARD (donne pouvoir à Mme MION), Mme CHANGEUX donne pouvoir à M. GODARD), M. PERRINET (donne pouvoir à M. LATESSA).

1 absent : M. KALKIN

DEL24/70 – SPORTS – ATTRIBUTION DE SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT 2024 AUX ASSOCIATIONS SPORTIVES

Rapporteur : Wendelin KIM

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, a décidé :

- de verser en avril 2024, aux associations sportives ci-dessous, l'intégralité de la subvention de fonctionnement annuelle, à réception de leur dossier de demande de subvention,

soit la somme totale de **9 920 €** répartie comme suit :

	Associations Bénéficiaires	Montant de la subvention
Activité Canine	Agility Éducation Canine	510 €
	Sport Canin Vierzonnais	890 €
Automobile	Carterre Promotion	170 €
Billard	Amis du Tapis Vert	630 €
Boule Lyonnaise	Groupement Bouliste Vierzonnais	340 €

Canoë-Kayak	Association Nautique Vierzon Canoë-Kayak	590 €
Cyclotourisme	Association Rando Découverte Vierzonnaise	200 €
	Berry Cyclo Rando Loisirs	1000 €
Équitation	La Bidauderie Équitation	950 €
Gymnastique d'entretien	Association de Gymnastique Volontaire	500 €
	Association Masculine de Gymnastique d'Entretien	590 €
Pétanque	Bourgneuf Pétanque Club	800 €
	Club Bouliste Vierzonnais	800 €
Relaxation	Yoga Potentille	250 €
Tennis	Tennis Loisirs Vierzon	430 €
Tir	Club de Tir Sportif	500 €
Twirling	Happy Girls	170 €
Volley-ball	S.A.V. Volley	600 €

- de verser un premier acompte sur la subvention de fonctionnement annuelle à hauteur de 50 % aux associations sportives mentionnées, conformément au tableau ci-dessous, et à réception de leur dossier de demande de subvention, pour l'année 2024,

soit la somme totale de **84 200 €** répartie comme suit :

	Bénéficiaires	Montants
Arts Martiaux	Judo Kodokan Club du Berry	2 050 €
	Judo Club Vierzonnais	2 760 €
	Vierzon Shotokan Karate	1 080 €
	Karate Club Vierzonnais	940 €
Athlétisme	Club Athlétique Vierzonnais Section local VVF Athlétisme	4 170 €
Automobile	Vierzon Sport Méca	800 €
Aviation	Les Ailes Vierzonnaises	1 500 €
Badminton	Association Sportive Vierzonnaise de Badminton	890 €
Basket	Union Sportive Vierzonnaise	8 500 €
Boxe	Boxing Club Vierzonnais	2 500 €
Cyclisme	Club Cycliste Vierzonnais	7 290 €
Cyclotourisme	Cyclo-Touristes Vierzonnais	570 €
Danse	Breaking Journey	750 €
Équitation	Les Écuries de l'île Bragard	2 060 €

	Société Hippique de Vierzon	6 500 €
Escalade	Adhérence	590 €
Escrime	Cercle d'escrime	1 360 €
Football	S.L. Chaillot	6 500 €
Golf	Picardière Golf Club	7 980 €
Gymnastique sportive	La Vierzonnaise	9 220 €
Marche	Amicale Laïque Vierzon Villages	550 €
Moto	La Moto Verte Vierzonnaise	1 250 €
Natation	Association nautique Vierzon	750 €
Pétanque	Bois d'Yèvre Pétanque	1 750 €
Plongée	Berry Plongée	760 €
Tennis	S.A.V. Tennis	6 500 €
Tennis de Table	Vierzon Ping	1 900 €
Tir à l'arc	1ere Compagnie des Archers	930 €
Triathlon	Vierzon Triathlon 18	800 €
Twirling	Les Medley'dies	1 000 €

- d'autoriser Madame la Maire à procéder au versement de ces subventions,

- d'imputer les dépenses correspondantes sur les crédits inscrits au budget primitif 2024, fonction 30, article 65748.

ADOPTÉ PAR :

27 voix Pour : M. BERNAGOUT, Mme CHAUVET, Mme DADSI, M. DRIF, M. DUMON, M. DUPIN, M. FOURNIÉ, Mme GAUCHER, M. JACQUET, M. KIM, M. LHONNEUR, M. MICHOUX, Mme MION, Mme MORÈVE, M. MOUAMIR, Mme OLLIVIER, Mme PIÉTU-AGEORGES, Mme RENARD, M. RENÉ, Mme ROUX, Mme RUIVO, Mme TAIRET, M. BERNARD, M. DESNOUES, M. GODARD, M. LATESSA, Mme GRISON.

7 voix Pour par mandat : M. AAD, (donne pouvoir à Mme ROUX), Mme KAQUES (donne pouvoir à Mme OLLIVIER), Mme MILLÉRIOUX (donne pouvoir à M. LHONNEUR), M. SANSU (donne pouvoir à M. MICHOUX), Mme SOCHARD (donne pouvoir à Mme MION), Mme CHANGEUX donne pouvoir à M. GODARD), M. PERRINET (donne pouvoir à M. LATESSA).

1 absent : M. KALKIN

DEL24/71 – SPORTS – ATTRIBUTION DE SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT 2024 AUX ASSOCIATIONS SPORTIVES PERCEVANT UNE SUBVENTION SUPÉRIEURE À 23 000 €

Rapporteur : Wendelin KIM

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, a décidé :

- d'attribuer aux associations sportives dont la subvention de fonctionnement annuelle est supérieure à 23 000 € et faisant à ce titre l'objet d'une convention, le montant de la subvention indiqué dans le tableau ci-dessous,

soit la somme totale de **280 000 €** répartie comme suit :

	Bénéficiaires	Acompte perçu en décembre 2023	Acompte perçu en février 2024	Versement de la subvention en avril	Versement de la subvention en juin	Total
Football	Vierzon Football Club	/	22 000 €	74 000 €	74 000 €	170 000 €
Roller	Les Prédateurs de Vierzon Roller Hockey	12 000 €	/	43 000 €	/	55 000 €
Handball	Eglantine Handball	/	/	55 000 €	/	55 000 €

- d'approuver les conventions passées entre la Ville et chacune des associations sportives « Vierzon Football Club », « Eglantine Handball » et « Les Prédateurs de Vierzon Roller Hockey » percevant de la Ville pour l'année 2024, une subvention supérieure à 23 000 €,

- d'autoriser la Maire ou l'Adjoint au Maire délégué à signer les conventions et les actes y afférents établis entre la ville et lesdites associations,

- d'autoriser Madame la Maire à procéder au versement des subventions,

- d'imputer la dépense correspondante sur les crédits ouverts au budget primitif 2024, fonction 30, article 65748.

ADOPTÉ PAR :

27 voix Pour : M. BERNAGOUT, Mme CHAUVET, Mme DADSI, M. DRIF, M. DUMON, M. DUPIN, M. FOURNIÉ, Mme GAUCHER, M. JACQUET, M. KIM, M. LHONNEUR, M. MICHOUX, Mme MION, Mme MOREVE, M. MOUAMIR, Mme OLLIVIER, Mme PIÉTU-AGEORGES, Mme RENARD, M. RENÉ, Mme ROUX, Mme RUIVO, Mme TAIRET, M. BERNARD, M. DESNOUES, M. GODARD, M. LATESSA, Mme GRISON.

7 voix Pour par mandat : M. AAD, (donne pouvoir à Mme ROUX), Mme KAQUES (donne pouvoir à Mme OLLIVIER), Mme MILLÉRIOUX (donne pouvoir à M. LHONNEUR), M. SANSU (donne pouvoir à M. MICHOUX), Mme SOCHARD (donne pouvoir à Mme MION), Mme CHANGEUX donne pouvoir à M. GODARD), M. PERRINET (donne pouvoir à M. LATESSA).

1 absent : M. KALKIN

DEL24/72 – SPORTS – MARATHON DU CHER CANAL DE BERRY BOURGES – VIERZON

Rapporteur : Wendelin KIM

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, a décidé :

- d'approuver le versement de la participation financière de la Ville d'un montant de 10 000 euros pour l'organisation de l'évènement,

- d'imputer la dépense au budget 2024, article 65748 , fonction 30.

ADOPTÉ PAR :

27 voix Pour : M. BERNAGOUT, Mme CHAUVET , Mme DADSI, M. DRIF, M. DUMON, M. DUPIN, M. FOURNIÉ, Mme GAUCHER, M. JACQUET, M. KIM, M. LHONNEUR, M. MICHOUX, Mme MION, Mme MORÈVE, M. MOUAMIR, Mme OLLIVIER, Mme PIÉTU-AGEORGES, Mme RENARD, M. RENÉ, Mme ROUX, Mme RUIVO , Mme TAIRET, M. BERNARD, M. DESNOUES, M. GODARD, M. LATESSA, Mme GRISON.

7 voix Pour par mandat : M. AAD, (donne pouvoir à Mme ROUX), Mme KAOUES (donne pouvoir à Mme OLLIVIER), Mme MILLÉRIOUX (donne pouvoir à M. LHONNEUR), M. SANSU (donne pouvoir à M. MICHOUX), Mme SOCHARD (donne pouvoir à Mme MION), Mme CHANGEUX donne pouvoir à M. GODARD), M. PERRINET (donne pouvoir à M. LATESSA).

1 absent : M. KALKIN

DEL24/73 – ENVIRONNEMENT – DÉFI DÉVELOPPEMENT DURABLE 2023-2024 – ATTRIBUTION DE PRIX

Rapporteur : Sabine MORÈVE

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, a décidé :

- d'attribuer les prix suivants aux participants du Défi Développement Durable 2023/2024 :
 - chaque projet participant : 1 arbuste en pot (valeur environ 30 €),
 - 1^{er} prix : 3 arbres à planter dans l'école, ou à proximité immédiate (valeur environ 350 €).

ADOPTÉ PAR :

27 voix Pour : M. BERNAGOUT, Mme CHAUVET , Mme DADSI, M. DRIF, M. DUMON, M. DUPIN, M. FOURNIÉ, Mme GAUCHER, M. JACQUET, M. KIM, M. LHONNEUR, M. MICHOUX, Mme MION, Mme MORÈVE, M. MOUAMIR, Mme OLLIVIER, Mme PIÉTU-AGEORGES, Mme RENARD, M. RENÉ, Mme ROUX, Mme RUIVO , Mme TAIRET, M. BERNARD, M. DESNOUES, M. GODARD, M. LATESSA, Mme GRISON.

7 voix Pour par mandat : M. AAD, (donne pouvoir à Mme ROUX), Mme KAOUES (donne pouvoir à Mme OLLIVIER), Mme MILLÉRIOUX (donne pouvoir à M. LHONNEUR), M. SANSU (donne pouvoir à M. MICHOUX), Mme SOCHARD (donne pouvoir à Mme MION), Mme CHANGEUX donne pouvoir à M. GODARD), M. PERRINET (donne pouvoir à M. LATESSA).

1 absent : M. KALKIN

DEL24/74 – JUMELAGES – JOURNÉES INTERNATIONALES DE LA JEUNESSE À RENDSBURG DU 22 AU 27 JUILLET 2024 – FIXATION DE LA PARTICIPATION FINANCIÈRE

Rapporteur : Fabien BERNAGOUT

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, a décidé :

- de solliciter un concours financier de 125 € par participant, y compris les accompagnateurs, des associations sportives et culturelles qui participeront aux jeux européens de la jeunesse à Rendsburg, du 22 au 27 juillet 2024,
- d'imputer les recettes au budget 2024, fonction 048, nature 6232.

ADOPTÉ PAR :

27 voix Pour : M. BERNAGOUT, Mme CHAUVET , Mme DADSI, M. DRIF, M. DUMON, M. DUPIN, M. FOURNIÉ, Mme GAUCHER, M. JACQUET, M. KIM, M. LHONNEUR, M. MICHOUX, Mme MION, Mme MOREÈVE, M. MOUAMIR, Mme OLLIVIER, Mme PIÉTU-AGEORGES, Mme RENARD, M. RENÉ, Mme ROUX, Mme RUIVO , Mme TAIRET, M. BERNARD, M. DESNOUES, M. GODARD, M. LATESSA, Mme GRISON.

7 voix Pour par mandat : M. AAD, (donne pouvoir à Mme ROUX), Mme KAQUES (donne pouvoir à Mme OLLIVIER), Mme MILLÉRIOUX (donne pouvoir à M. LHONNEUR), M. SANSU (donne pouvoir à M. MICHOUX), Mme SOCHARD (donne pouvoir à Mme MION), Mme CHANGEUX donne pouvoir à M. GODARD), M. PERRINET (donne pouvoir à M. LATESSA).

1 absent : M. KALKIN

DEL24/75 – FOIRE EXPOSITION – FIXATION DES TARIFS DE LA FOIRE – EXPOSITION DE VIERZON

Rapporteur : Kevin JACQUET

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, a décidé :

- d'abroger les tarifs de la délibération n°16/42 du Conseil municipal en date du 4 février 2016,
- d'approuver les tarifs comme suit :

GRILLE TARIFAIRE FOIRE DE VIERZON

Prestations	Tarif HT
Droit d'inscription pour exposant direct	103,50 €
Droit supplémentaire pour exposant indirect	60,30 €
Stand de 3x3m sous hall	499,40 €
Supplément pour angle	111,20 €
Terrain nu (minimum 20m ² - prix au m ²)	5,80 €
Terrain destiné à un véhicule publicitaire ou stand particulier (prix au m ²)	18,00 €
Supplément pour droit d'implantation d'une structure bâchée jusqu'à 25m ²	57,00 €
Supplément pour droit d'implantation d'une structure bâchée au-delà 25m ²	120,30 €
Prestations complémentaires	

Dégustation payante (exposants en vins)	62,30 €
Branchement d'eau	74,50 €
Evacuation des eaux usées	21,30 €
Electricité monophasé	
Branchement de 3Kw	123,60 €
Electricité triphasé	
Branchement de 6 à 9 kw	455,70 €
Branchement de 12 à 18 kw	589,50 €
Branchement de 30 kw	883,30 €
Aménagement du stand	
Moquette (le m ²)	6,90 €
Rail d'éclairage	21,30 €
Réserve 2x1 m	68,40 €
Réserve 3x1 m	103,00 €
Lave-main autonome	45,90 €
Tente 3x3 m	438,60 €
Tente 5x5 m	631,40 €
Plancher pour tente (le m ²)	8,50 €
Publicité	
Pose d'une banderole publicitaire (maximum 3x1m)	153,00 €
Messages sonores simples (10 messages de 20s)	51,00 €

ADOPTÉ PAR :

26 voix Pour : M. BERNAGOUT, Mme CHAUVET , Mme DADSI, M. DRIF, M. DUMON, M. DUPIN, M. FOURNIÉ, Mme GAUCHER, M. JACQUET, M. KIM, M. LHONNEUR, M. MICHOUX, Mme MION, Mme MOREVE, M. MOUAMIR, Mme OLLIVIER, Mme PIÉTU-AGEORGES, Mme RENARD, M. RENÉ, Mme ROUX, Mme RUIVO , Mme TAIRET, M. BERNARD, M. DESNOUES, M. GODARD, M. LATESSA.

7 voix Pour par mandat : M. AAD, (donne pouvoir à Mme ROUX), Mme KAOUES (donne pouvoir à Mme OLLIVIER), Mme MILLÉRIOUX (donne pouvoir à M. LHONNEUR), M. SANSU (donne pouvoir à M. MICHOUX), Mme SOCHARD (donne pouvoir à Mme MION), Mme CHANGEUX donne pouvoir à M. GODARD), M. PERRINET (donne pouvoir à M. LATESSA).

1 voix Contre : Mme GRISON

1 absent : M. KALKIN

Fait à VIERZON, le 05 avril 2024,

La Maire,



A handwritten signature in blue ink, consisting of several fluid, overlapping loops and strokes.

Corinne OLLIVIER